TABLE DES MATIERES Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 juin 2024

1343
1353
0'000 pour finaliser e l'éclairage public 1353
0'000 pour financer le oste principal de Romande
r les études préliminaires Casino ainsi que les embre 2019 de vante » et le rapport sur le cher intitulé « Et si on
000 pour le tissement de s électriques communaux, léger électrique et de mplacement de la
1368
genres dans la 1374
s sites pollués »1379
1382
1382
1

Les procès-verbaux sont disponibles sur http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 juin 2024

Présidence Madame Aurélie-Maude HOFER, Présidente

Ouverture Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,

Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,

Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s:

Mmes et MM. les Conseillers: Khéna BALET, Morgane BALET, Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Jean-François CAND, Malory FAGONE, Paul Camille GENTON, David GRANDJEAN, Guillaume GUENAT, Pierre-Alain JAQUET, Alain JOTTERAND, Anne-Carole LEIBACHER, Marceline MILLIOUD, Lorena SHEU, Olivier SIMON-VERMOT, Thierry VUAGNIAUX

Membres absent·e·s:

Mme et MM. Julian MICHOUD, Philipp MÜLLER, Safia RUSSEL

Membres présent·e·s	81
Membres excusé·e·s	16
Membres absent·e·s	3
Effectif actual	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET est excusé pour cette séance et M. le Municipal Christian WEILER arrivera avec quelques minutes de retard.

2. <u>APPROBATION DE</u> L'ORDRE DU JOUR En préambule, j'aimerais procéder à une modification de l'ordre du jour.

Suite à la démission d'un Conseiller à la Commission des finances, le/la suppléant·e sera proposé·e à cette fonction. De ce fait le poste de membre suppléant·e devient vacant.

Cela signifie qu'en point 5, nous aurons la « Nomination d'un·ou d'une membre suppléant·e à la Commission des finances » comme vous pouvez le voir à l'écran.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons une question reportée de la séance du 2 mai 2024 :

12.1 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)

Nous entendrons également de nouvelles interpellations et simples questions, toujours au point 12 de notre ordre du jour :

- 12.2 Question de Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA (Qu'en est-il de la vitalité du Centreville ?)
- 12.3 Interpellation de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Protection des consommateurs d'eau d'Yverdon-les-Bains : qu'en est-il de la problématique du Chlorothalonil ?)
- 12.4 Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Être commerçant à Yverdon un parcours du combattant)
- 12.5 Interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Commissions extraparlementaires)
- 12.6 Interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER et consort (Pour un accueil des enfants répondant enfin aux besoins des familles yverdonnoises)
- 12.7 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (L'office de Poste des Moulins estil menacé ?)
- 12.8 Interpellation de Mme Ella-Mona CHEVALLEY (Comment la Ville d'Yverdon-les-Bains peut-elle empêcher la suppression de l'arrêt de train de Champ-Pittet ?)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Vote

Vote

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Séance du Conseil communal du 2 mai 2024 Je vous informe qu'une coupure momentanée du réseau câblé a malheureusement entrainé une interruption de la diffusion en direct durant environ 20 secondes.

Les meilleures mesures techniques ont été prises pour éviter qu'un tel incident se reproduise.

.

Information

Je vous informe que nous ferons une petite pause aux alentours de 22h00.

* * * * * * * * * *

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Georgette

ROBERT, grand-maman de M. François ARMADA, Municipal.

Mme ROBERT, décédée le 1er mai 2024, à l'âge de 104 ans était la doyenne d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur le Municipal, cher François, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

4. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, nous avons des communications et des réponses à faire à ce Conseil. Par l'entremise, d'abord, de M. le Municipal Benoist GUILLARD concernant l'interpellation du Conseiller WICKI concernant les tarifs électriques, puis ensuite par l'entremise de Mme la Vice-syndique Carmen TANNER et M. le Municipal François ARMADA concernant l'interpellation de M. le Conseiller VUITHIER concernant les Numerik Games, et enfin par mon entremise concernant une question de M. le Conseiller WICKI concernant la salle des débats, ainsi que pour une communication de la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

Par ailleurs, la Municipalité a pris bonne note, Mme la Présidente, de votre demande de raccourcir ses interventions. Elle va tenter de s'y tenir tout en rappelant qu'en fonction du nombre et de la complexité des questions qui lui sont posées, ce n'est pas toujours possible. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci, M. le Syndic. Je vous propose de passer la parole à M. le Municipal Benoist GUILLARD et je vous propose de faire les communications les unes après les autres puisqu'elles répondent, pour certaines, à des interpellations pour que je puisse ouvrir la parole.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je réponds ici à l'interpellation déposée par M. le Conseiller Julien WICKI au dernier Conseil, intitulée « À quand une baisse des charges pour les Yverdonnois et les Yverdonnoises ? ». Alors, M. le Conseiller, je vous remercie pour vos questions qui recoupent des préoccupations de la Municipalité. Une partie des explications a été fournie dans la communication CO24.03, mais je vais ici répondre de manière plus circonstanciée à vos questions spécifiques.

Je précise d'entrée de jeu que je ne vais pas me plier ici, dans cette réponse, aux exigences du Bureau du Conseil qui intime à la Municipalité de faire des réponses courtes, car une réponse courte serait forcément incomplète et insatisfaisante et il importe, M. le Conseiller, que vous ayez tous les chiffres en main pour comprendre les réponses à vos questions très pertinentes.

À votre première question sur le différentiel de CHF 4'000'000.- effectués pour les achats de biens et services, quelle part relève d'économies effectuées sur l'achat d'électricité ? Alors, si la Municipalité a attendu cette séance de Conseil communal pour vous apporter une réponse, c'est que le communiqué de presse sur les comptes était forcément résumé, mais les explications sont contenues dans la brochure des comptes que vous avez reçue depuis. Si vous ouvrez la brochure du préavis PR24.08 sur les comptes 2023 à la page 5, au poste 31, vous trouverez le détail des CHF 4'092'000.- d'écart avec le budget sur le poste des achats des biens et services. Vous pourrez y lire qu'une partie de cet écart s'explique par des coûts moindres de près de CHF 1'100'000.- sur les achats de gaz naturel, grâce principalement à une note de crédit exceptionnelle de Gaznat. Mais que les coûts d'achat d'électricité sont eux supérieurs de CHF 800'000.- aux prévisions. La taxe CO2 payée à la Confédération est inférieure aux prévisions, mais ce n'est pas une économie car elle est intégralement adossée au montant perçu. La consommation d'électricité pour le pompage de l'eau potable est supérieure aux prévisions en raison du décalage des travaux à la

source du Cossaux et pour le reste des CHF 4'000'000.- et quelques, vous pourrez relever des économies significatives par rapport au budget sur les honoraires et prestations de services, achat de mobilier et matériel et fourniture de bureaux, donc des postes qui n'ont pas grand-chose à voir avec les fluides énergétiques.

En bref, la réponse simple à votre question sur les économies effectuées sur l'achat d'électricité est : il n'y a eu aucune économie sur l'achat d'électricité. Au contraire, les achats d'électricité sont supérieurs de CHF 800'000.- au budget. Mais ce n'est qu'une partie de la réponse car il faut mettre en regard des achats : les ventes. Les ventes aux clients particuliers, entreprises et la revente à d'autres distributeurs. Il faut donc tourner la brochure des comptes jusqu'à la page 112 et prendre la calculette. Pour simplifier, on peut comparer les comptes et le budget sur le poste 83 « distribution GRD, électricité, multimédia ». C'est une approximation car ce poste comporte aussi des activités sur la fibre optique, les bornes de recharge et la production photovoltaïque propre, mais passons. Le budget prévoyait des revenus de quelques CHF 37'300'000.- et des charges de quelques CHF 35'500'000.-, soit un bénéfice de l'ordre de CHF 1'700'000.- avec un prélèvement important de CHF 2'000'000.- sur le fonds d'équilibrage des tarifs d'électricité au poste 830.48.09. Au compte, on constate des revenus de CHF 38'500'000.- et des charges de CHF 36'000'000.environ, sans prélèvement au fonds, et donc un bénéfice de près de CHF 2'400'000.-, donc un bénéfice budgété à CHF 1'700'000.-, un prélèvement de CHF 2'000'000.- budgétés et un exercice clos avec un bénéfice de CHF 2'400'000.-. Cela a été possible principalement car, d'une part, les coûts d'approvisionnement moyen se sont élevés à 16,97 centimes au kWh au lieu de la prévision budgétaire à 20,6 centimes au kWh et, d'autre part, une partie de l'électricité achetée a pu être revendue au marché spot pour un revenu supplémentaire de CHF 2'500'000.-. Vous trouverez ces explications dans les notes en page 113 de la brochure des comptes.

C'est donc grâce à un magnifique travail de la cellule approvisionnement du SEY que le bénéfice sur l'électricité dépasse de CHF 2'700'000.- les prévisions budgétaires. En fin de compte, la provision pour fluctuation prix électricité reste pourvue avec un peu plus de CHF 2'000'000.-. Vous trouverez le montant en page 132 de la brochure des comptes et la Municipalité peut utiliser ce fonds si le Conseil vote dans les prochains budgets pour alléger les tarifs des années qui viennent. J'y reviendrai plus tard.

Votre deuxième question sur ce même montant, quelle part relève d'économies effectuées sur l'achat de gaz ? Alors, les mêmes considérations s'appliquent par analogie au compte 82 « distribution GRD, gaz », en page 110 de la brochure des comptes. Mais elles se compliquent quand on y ajoute la prévisibilité sur les volumes distribués. En effet, le Service des énergies maîtrise assez bien les prévisions de quantité d'électricité à distribuer d'une année sur l'autre. Pour le gaz, en revanche, l'effet de la température ambiante est majeur et les réactions des consommateurs et consommatrices au niveau de prix et aux incitations à passer à d'autres types de chauffage sont très difficiles à prévoir. Comme vous pourrez le lire dans les commentaires aux comptes page 111, le budget a été établi sur une hypothèse de distribution de 300 GWh de gaz, mais c'est en fait 261 GWh qui ont été vendus, donc de 13 % inférieur aux prévisions. Les coûts d'approvisionnement ont cependant peu baissé en proportion car le poste 820.31.22 « achat de gaz naturel », fait apparaître une économie de CHF 1'100'000.-, mais exclusivement grâce à une note de crédit de notre distributeur régional Gaznat pour CHF 1'400'000.-. Sans cette note de crédit, les coûts d'approvisionnement gaz auraient en fait augmenté de CHF 300'000.-.

Alors, une brève explication sur cette note de crédit et son caractère non récurrent. En 2022, alors que les approvisionnements en provenance de Russie se tarissaient et que les prix du gaz s'envolaient vers des sommets inégalés, la Suisse a pu profiter de sa position centrale en Europe pour acheminer vers l'Allemagne du gaz naturel en provenance de France, ce qui a permis aux négociants de réaliser des bénéfices sur le différentiel de prix. Ces bénéfices sur l'exercice 2022 ont été redistribués aux actionnaires de Gaznat, dont la Ville, en partie sous forme de note de crédit sur les achats 2023. Depuis 2022, les acheminements de gaz depuis la Norvège et via les méthaniers ont très largement augmenté et permettent d'approvisionner l'Allemagne. Cette situation exceptionnelle ne se reproduira plus beaucoup.

Du côté des revenus, le Conseil communal a voté un amendement, vous vous en rappelez certainement, au budget 2023 lors de l'adoption en décembre 2022 pour baisser de

CHF 1'000'000.- les ventes de gaz au poste 820.43.51, mais alors que les tarifs étaient déjà établis. La baisse des volumes distribués a cependant permis de suivre à moitié les injonctions du Conseil communal, puisque c'est une baisse de CHF 425'000.- que l'on observe simplement sur les volumes sur les ventes de gaz.

En fin de compte, la provision pour fluctuation prix gaz reste pourvue en fin d'année de près de CHF 3'000'000.-, mais un prélèvement de CHF 1'800'000.- a déjà été prévu au budget 2024. Si l'année se termine comme prévu, il restera donc CHF 1'200'000 dans ce fonds, mais ce montant restera de nouveau disponible pour le Conseil communal et la Municipalité pour alléger les tarifs des années suivantes.

Point 3 : Quelle évaluation la Municipalité fait-elle du coût des matières premières en 2024 ? Pour l'électricité, les coûts d'approvisionnement sont conformes au budget pour les trois premiers mois de l'année et nous sommes en attente des calculs pour l'énergie d'ajustement des deux derniers mois. Pour le gaz, les volumes distribués au premier trimestre sont inférieurs de 13 % aux prévisions budgétaires. Globalement sur l'année, la conformité au volume budgété de 274 GWh dépendra très largement des températures au dernier trimestre. Le calcul financier n'est pas encore disponible pour les coûts d'approvisionnement du premier trimestre. Les cours de marché à terme, qui étaient en baisse jusqu'à la fin du premier trimestre, ont depuis régulièrement remonté.

Point 4 : La Municipalité peut-elle envisager de diminuer à court terme ses tarifs de gaz ? Alors, la situation des comptes permet d'envisager un nouveau soutien au prix du gaz en 2025 par prélèvement au fonds de réserve dans un contexte de stabilité moyenne des coûts d'approvisionnement. Par ailleurs, la Municipalité a pris acte de la baisse régulière et significative des volumes de gaz vendus d'année en année et a intégré cette donnée dans sa planification financière à commencer par le budget 2025. En clair, nous ne pouvons plus compter sur le même niveau de bénéfices sur les ventes de gaz pour établir les budgets futurs. La baisse des volumes a cependant un effet sur les coûts d'acheminement rapportés au kWh. Même si les volumes baissent, il reste indispensable de continuer l'exploitation du réseau pour des raisons évidentes de sécurité et de garantie de fonctionnement. Certains investissements ne peuvent être évités, ne serait-ce que pour démanteler des parties de réseau et les amortissements des années passées continuent à être comptabilisés. Une première estimation présentée par le Service des énergies à la Municipalité indique une possible augmentation massive des coûts de transport, le timbre, d'ici 10 ans. Même si les investissements dans le réseau de gaz seront rationalisés au maximum par le système de gestion des actifs basé sur la donnée ou Asset Management que nous vous proposerons bientôt d'acquérir, il sera inévitable que les coûts de transport rapportés au kWh augmentent fortement.

Une autre tendance lourde doit de plus être prise en compte : il ne sera plus possible à l'avenir de distribuer du gaz fossile pour des raisons évidentes de protection du climat ou simplement en application de la loi fédérale « Innovation et Climat » votée par le peuple l'an dernier, en application de la loi cantonale sur l'énergie qui devrait passer devant le Grand Conseil cette année, ou en application de la mesure EN1 du plan climat communal. Actuellement, la seule alternative, le biogaz issu de déchets de biomasse, est disponible en quantité trop limitée et reste comparativement plus cher. Des espoirs sont placés dans la génération de gaz de synthèse, mais il faudra encore quelques ruptures technologiques et une économie d'échelle pour que ceux-ci puissent être produits à des prix concurrentiels. Il y aura donc à moyen terme un nouveau plancher pour les prix d'achat de gaz renouvelable qui devra être intégré dans les tarifs.

En conclusion, des facteurs de baisse à court terme se combinent avec des facteurs de hausse à moyen terme. Il est envisageable de diminuer à court terme, c'est-à-dire en 2025, les prix du gaz. La Municipalité se déterminera sur ce sujet à l'automne. Mais ce ne sera un répit que de courte durée, car de puissants facteurs vont agir pour les augmenter dans les années suivantes.

Question 5 : Dans la communication 24.03 en réponse à l'interpellation de notre collègue Bart WIND, la Municipalité nous informe à la page 8 qu'une marge bénéficiaire sur le prix d'achat, je cite, « va générer un excédent de couverture qui viendra en déduction des coûts d'approvisionnement et aura donc un effet à la baisse sur les tarifs d'électricité des années ultérieures », fin de citation. Est-on dans cette situation ? Envisage-t-elle dans tous les cas de

diminuer ses tarifs d'électricité pour 2025 ? La réponse est : le calcul des différences de couverture suit des règles précises et complexes définies par l'ElCom et oblige à avoir une comptabilité séparée de la comptabilité communale. Toutes les données ne sont pas encore validées pour le calcul des différences de couverture de l'année 2023, mais il semble qu'il y ait encore un déficit de couverture conséquent pour cette année 2023 qui pourra être reporté sur 3 années. Quoi qu'il en soit, la provision pour fluctuation prix électricité est largement pourvue et pourra être utilisée par la Municipalité dans l'élaboration des tarifs 2025 qui seront décidés d'ici fin août.

Si besoin était, je précise que la résolution votée au dernier Conseil à la suite de l'interpellation de M. le Conseiller Bart WIND sera bien prise en compte. Voilà, M. le Conseiller, j'espère avoir répondu suffisamment précisément à vos questions et je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Est-ce que M. Julien WICKI ou tout autre membre de notre Conseil souhaite s'exprimer sur la réponse à cette interpellation ?

M. le Conseiller Julien WICKI:

Un grand merci à la Municipalité pour sa réponse certes longue, mais surtout extrêmement complète concernant le prix du gaz et le prix de l'électricité en 2023 et les possibilités de baisse de ces deux matières premières pour 2024. J'ai bien entendu la réponse de la Municipalité qui laisse augurer une baisse en 2025 du prix du gaz, quand bien même cette baisse pourrait être de courte durée, mais au moins on peut s'y attendre. J'ai également bien entendu envoyer des messages très positifs quant à une baisse concernant le prix de l'électricité pour 2025, notamment suite aux différentes résolutions adoptées par ce Conseil, celle de Mme Ella-Mona CHEVALLEY, de moimême il y a quelques mois, celle de Maximilien BERNHARD il y a quelques mois également, celle de Bart WIND lors de la dernière séance. C'est-à-dire que tous les groupes se sont mobilisés sur cette question. Je vois que la Municipalité se mobilise aussi et s'apprête à prendre des décisions sur cet objet, ce qui me réjouit et je me réjouis de cet automne pour les annonces des baisses. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER:

Je reviens donc sur l'interpellation de M. VUITHIER déposée lors du dernier Conseil autour de la tenue du festival Numerik Games en 2024. Tout d'abord, comme vous avez pu le voir, une communication est sortie hier, communication bipartite entre l'association Numerik Games et la Ville, et qui se composait en trois points.

Premier point : dans l'intervalle entre le départ de son directeur et ce printemps, l'association s'est vue contrainte de régler des dettes du passé ainsi qu'une édition 2023 déficitaire. L'association s'étant retrouvée proche de la dissolution, la Ville a décidé de venir en aide à l'association en lui octroyant un soutien exceptionnel de CHF 50'000.- pour pouvoir ainsi envisager un avenir. À noter que cette somme a été prise sur la ligne budgétaire de Numerik Games sur le budget 2024, d'abord imaginée comme un crédit complémentaire, puis pas, vu que la manifestation n'a finalement pas lieu et que la subvention n'est bien évidemment pas versée à ce titre-là.

Deuxième point : parallèlement à ces travaux, l'association, la Ville et la Maison d'Ailleurs ont constitué un comité de pilotage pour organiser une structure de projet en vue d'une édition 2024. Force est de constater qu'en si peu de temps, le festival ne pouvait être organisé dans de bonnes conditions. Un festival se prépare un an à l'avance et il est difficile, voire impossible, de rattraper le temps perdu par la gestion d'une crise financière. L'association a donc pris la douloureuse décision d'annuler l'édition 2024.

Troisième point de cette communication : les démarches se sont tournées et se tournent maintenant vers l'avenir pour repenser les fondamentaux de la manifestation yverdonnoise afin de s'inscrire au mieux dans la complémentarité à l'échelle du Canton. Ainsi, aidée d'experts du domaine, l'association et ses partenaires organiseront prochainement des assises autour de la manifestation pour redessiner ses contours et définir une ligne plus claire et singulière au niveau

artistique.

Voilà pour la substance de cette communication. Je reprends néanmoins les questions posées par M. le Conseiller lors du dernier Conseil. Alors, première question : où en sont les négociations concernant cette convention tripartite ? C'était donc la convention tripartite entre le Canton, l'association et la Ville. Les discussions autour de la convention ont été en effet interrompues suite à un audit réalisé par la Cour des comptes du Canton sur demande du SERAC. Selon nos informations, cet audit relevait un risque élevé lié à l'organisation et la gouvernance de l'association, risque dont on peut saisir aujourd'hui toute l'ampleur. Néanmoins, l'association s'était engagée à prendre des mesures concrètes pour répondre aux recommandations du rapport. Les négociations en cours ont ensuite été interrompues par la situation de la manifestation, soit le départ du directeur, etc. et les discussions autour de cette convention reprendront en temps utile dans le cadre de l'examen d'un futur projet de manifestation.

La deuxième question était : quelles sont les mesures que la Municipalité peut nous communiquer qui auraient été mises en place par son administration pour assurer que l'édition 2024 puisse bien avoir lieu ? La Municipalité a pris rapidement trois mesures. La première, soit la mise en place en collaboration avec l'association d'un COPIL impliquant notamment deux Municipaux pour soutenir la recherche d'une solution 2024. Ce COPIL a travaillé d'arrache-pied pour trouver des solutions dans un temps trop contraint, comme il l'a été dit plus haut. L'objectif de ce COPIL a été aussi de réfléchir au futur à long terme de la manifestation. Deuxième mesure : la mise à disposition de ressources du Service de la culture pour constituer un groupe d'experts et accompagner son travail. Troisième mesure : une aide financière urgente de CHF 50'000.- pour combler un déficit menaçant la survie de l'association, ainsi que l'abandon de diverses factures en créance liée à l'édition 2023.

Troisième question : la page Facebook du festival annonçant une édition du 22 au 25 août 2024, est-ce que la Municipalité peut nous confirmer ces dates ? Comme communiqué par l'association et comme je viens de le dire, l'édition 2024 est donc bien annulée.

Quatrième question : si tel n'est pas le cas, est-ce que Yverdon a définitivement perdu les Numerik Games au profit de l'arc lémanique et que compte faire la Municipalité pour qu'une prochaine édition puisse à nouveau avoir lieu ? On peut dire d'une certaine manière que la manifestation telle que nous la connaissions s'est effectivement installée à Lausanne, tant la programmation du Digital Dreams Festival est proche de ce qu'étaient les Numerik Games, si ce n'est un copier-coller. Néanmoins, l'association Numerik Games est et reste à Yverdon-les-Bains. Rappelons ici que l'association avait refusé de quitter Yverdon pour déployer son festival à l'UNIL et rappelons d'ailleurs ici qu'il n'était pas dans l'idée de faire deux éditions, une à Yverdon et une à Lausanne, mais bien de parler d'une délocalisation à l'UNIL, ce qu'elle a refusé, et qu'à la suite de ce refus de l'association, son directeur a claqué la porte.

Aujourd'hui, la Municipalité réaffirme l'intérêt pour la Ville de s'engager autour de la thématique de l'art numérique, elle s'engage aux côtés des partenaires et de l'association à travailler pour repositionner une nouvelle manifestation originale, singulière, qui pourra s'inscrire dans la complémentarité des événements existants et même sur le plan suisse. Et dans l'intervalle, nous avons quelques bonnes nouvelles autour d'une manifestation autour de l'e-sport, marquant encore l'attachement de la Ville à être proactive dans ce domaine numérique mais ici sportif. Mais je laisse mon collègue François ARMADA détailler l'aide que la Ville a souhaité marquer. Merci de votre attention.

M. le Municipal François ARMADA:

Il n'y aura pas de Numerik Games cette année, comme cela a été annoncé. Cependant, nous sommes actuellement en contact avec les organisateurs d'un événement en lien avec un des multiples volets du numérique qui était pressenti pour intégrer les Numerik Games. Après l'annulation de cette édition 2024, nous avons poursuivi les échanges avec eux et ceux-ci nous ont rapidement proposé un concept de manifestation sur le format d'un week-end dédié à un secteur du numérique en lien avec le sport et le gaming.

La première journée serait plus axée sur des aspects en lien avec la compétition, le e-sport, comme

cela a été évoqué auparavant, son environnement, l'encadrement de ses compétitions, de ses disciplines ainsi qu'une manche de la compétition phare du jeu League of Legends, le jeu le plus joué en Suisse.

Pour la deuxième journée, l'orientation serait plus tout public, axée sur la découverte et l'information avec des stands offrant la possibilité de découvrir et d'essayer de nouveaux jeux, de se plonger dans l'histoire du gaming avec d'anciens jeux et d'anciennes consoles, mais aussi de découvrir certaines applications de la réalité virtuelle. Tout cela sera associé à des tables rondes et des échanges qui pourront se faire avec des compétiteurs, des équipes, des développeurs, des préparateurs ainsi que différents thérapeutes spécialisés dans la matière.

Cet événement pourrait se dérouler le week-end du 21-22 septembre à Explorit. La finalisation du budget de cette manifestation est actuellement à bout touchant. Il comporte trois volets : le premier volet, c'est du sponsoring qui est cherché par les gens qui nous proposent ceci, il y a une partie qui découlerait des ventes et du merchandising ainsi que des subventions, aussi bien au niveau cantonal qu'au niveau communal. Nous sommes d'ailleurs dans l'attente du Canton pour pouvoir boucler tout ça. Nous espérons vraiment pouvoir maintenir un lien fort sur Yverdon avec le numérique en attendant de retrouver, nous l'espérons dès l'année prochaine, les Numerik Games avec un volet bien entendu de eGaming parmi cette manifestation de 2025. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Est-ce que M. le Conseiller Laurent VUITHIER ou tout autre membre de notre Conseil souhaite s'exprimer sur la réponse à cette interpellation ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je suis content d'avoir entendu ces explications, mais certains points me semblent à éclaircir. On apprend par exemple qu'il y aurait donc une créance qui serait liée à l'édition 2023 et on nous parle d'un montant de CHF 50'000.- qui a dû être épongé par la Ville. Est-ce que, dans l'article de La Région, on apprend que finalement la plupart de la dette serait de l'impôt à la source, donc de l'argent qu'on doit donner au Canton ? Alors, est-ce que vous pouvez nous expliquer rétrospectivement à combien se montaient les créanciers encore à payer en 2023 et quelle est la part d'impôt à la source et puis sur quelle édition était cet impôt à la source ? Et surtout, est-ce que le Canton avait réclamé cet impôt à la source ? Est-ce qu'un arrangement était possible ? Parce que généralement une dette fiscale, on peut l'étaler sur plusieurs années ou plusieurs éditions si c'est quelque chose, une correction d'une pratique qui n'avait pas été anticipée, qui a été oubliée. Est-ce que cela a été refait plus tard ? Et puis, sachant qu'une créance de CHF 50'000.- sur une manifestation de CHF 1'000'000.-, on nous explique que cette créance risquait de mettre en danger, de faire disparaître un événement d'un budget d'un million. Qu'en est-il du coût du Castrum qui apparemment a un trou de CHF 75'000.- et dont l'édition est tout bientôt et cela représente plutôt 10 % de leur budget. Est-ce qu'il va falloir éponger aussi ou on va les voir disparaître aussi? Et voilà, c'est tout pour l'instant.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Je n'ai pas appuyé assez vite pour répondre tout de suite à Mme la Vice-syndique et M. le Municipal pour vous remercier pour vos réponses. Voilà, disons que c'est toujours difficile de savoir si la communication aurait pu arriver avant ou si le délai pour communiquer était acceptable. Quand on est à l'extérieur des discussions, c'est toujours un peu difficile, mais je constate que la Ville met tout en place pour essayer d'avoir quand même quelque chose cette année. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle.

Ce qui m'interroge plutôt aussi, c'est peut-être de manière générale, comment est-ce que la Commune peut s'assurer, quand on subventionne des associations ou n'importe quelle entité, que les fonds qu'on utilise dans notre budget soient utilisés correctement et que la gouvernance des associations à qui on fournit de l'argent fonctionne derrière et qu'on ne doive pas, a posteriori, éponger des dettes des années précédentes qui auraient été mal gérées. Mais disons que ce n'est

certainement pas une réponse que vous pourrez nous donner ce soir, ni le détail des montants mis à disposition pour éponger ces dettes, et puis peut-être que c'est quelque chose au niveau de la Commission de gestion et de la Commission des finances qu'il faudrait étudier.

Mais voilà, pour ce soir, merci en tout cas pour vos réponses et content de voir qu'il y aura peutêtre quand même quelque chose cet automne et que les Numerik Games vont probablement rester en Ville d'Yverdon. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Kevin DELAY:

Ma question était simplement de savoir si, en vue de toutes ces discussions, la Municipalité aurait la possibilité de communiquer à ce Conseil justement les comptes de Numerik Games ainsi que à quel niveau ces CHF 50'000.- ont été utilisés pour éponger cette soi-disant dette. Merci beaucoup.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER:

Je reviens sur la question de M. RAMCHURN ainsi que de M. DELAY que je vais lier dans un premier temps. Donc, autour de cette dette de CHF 50'000.-, il ne revient pas à la Municipalité de justifier en fait cette dette-là ou de communiquer au nom de l'association sur ces aspects-là. C'est à l'association de s'expliquer, donc nous ne sommes pas les porte-parole d'une association. Ces questions-là doivent être formulées à son encontre. Tout au plus, je renverrai à la Commission de gestion, et là encore au niveau des comptes, ça sera à voir si c'est possible avec l'accord de l'association pour transmettre les comptes à la Commission de gestion, mais voilà l'ordre dans lequel ça doit se passer.

Pour M. VUITHIER, alors, sur les questions que nous avons autour des peut-être mauvaises gestions d'associations, il faut savoir que nous contrôlons toujours les comptes au Service de la culture. Cela fait partie d'ailleurs des éléments à donner autour de la gestion de l'année écoulée, dans les conventions que nous avons avec chaque association. Mais là, je parle sportive ou culturelle ou à but social. Donc au-delà de CHF 20'000.-, cela fait partie de ce rituel, enfin plus qu'un rituel, de cet ordre à quelque part, de déclencher la subvention pour l'année qui suit. C'est de recevoir les comptes et le rapport de gestion. Après, il n'en demeure pas moins que lorsqu'une dette survient, une mauvaise gestion de l'année passée, c'est difficile pour la Municipalité d'être au courant de ce qui se passe dans l'association à moins que d'elle-même elle le fasse par transparence et qu'elle nous active pour trouver des solutions dans une sorte de partenariat pour qu'on vienne en appui le plus tôt possible.

Mais là, en l'occurrence, c'était plutôt à la clôture des comptes, donc difficile pour nous de faire mieux, même si, comme je l'ai dit dans ma réponse, la Cour des comptes avait pointé certains dysfonctionnements autour de la gouvernance de l'association et que nous étions aux aguets si je puis le dire comme ça, vu que nous n'avions pas reconduit la convention et que nous attendions des éléments pour nous rassurer. Donc voilà pour vous répondre d'une certaine manière dans un premier temps.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je suis un peu étonné qu'on ne puisse pas juste nous expliquer la répartition de ce déficit et qu'on nous renvoie vers l'association, parce qu'on a quand même une communication assez transparente qui s'est faite dans le cadre d'autres festivals. Je pense que le Conseil communal peut être informé finalement de ce qu'est l'échelle de ce déficit, de sa répartition et de sa nature. Alors, je peux poser peut-être une question d'ordre qualitatif en termes de problèmes de gestion et d'échelle de déficit ou est-ce que ce Numerik Games serait un des plus mauvais élèves, ou est-ce que ce serait dans la moyenne, ou est-ce qu'il serait beaucoup plus mauvais ? Sachant qu'on sait maintenant que le Castrum va au-devant de problèmes et qu'ils ont dû faire des appels aux dons, donc est-ce qu'on peut comparer les deux, est-ce de même nature ou de même ampleur ? En tout cas, il semble que la proportion du déficit n'est pas la même.

Et puis, il y avait aussi l'aspect de la gouvernance d'association, donc la gouvernance de l'association qui a été pointée du doigt éventuellement par la Cour des comptes. Mais comme on

n'a pas eu accès directement à ce rapport, est-ce qu'on peut nous expliquer quels sont les changements qui ont été faits pour obtenir le soutien de la Municipalité dans ce changement de gouvernance et qu'est-ce que demandait la Cour des comptes finalement exactement comme modification? Merci.

M. le Municipal Christian WEILER:

Je crois qu'il ne faut pas confondre budget et comptes. Le Castrum a un budget qui est difficile, ils essayent de trouver des solutions anticipatoires et ce n'est pas du tout la même chose que d'avoir des comptes qui sont finis, aboutis, vérifiés et contrôlés. Dans le cas de l'association Numerik Games, on est face à des comptes vérifiés, contrôlés, attestés, qui mettent en évidence un déficit qui, effectivement, est à même de pouvoir mettre la pérennité de l'association en danger. C'est pour ça que la Municipalité a dû intervenir. Une association qui est en déficit et qui ne peut pas faire face à ses obligations peut effectivement être mise en grave difficulté voire liquidation. La notion de l'association doit être respectée, c'est l'association qui a décidé quels créanciers elle allait mettre en priorité et quels créanciers elle allait laisser en attente, des décisions qu'on allait prendre, ça leur appartient donc, quand il y a une masse de créanciers, c'est eux qui doivent décider et c'est ce qu'ils ont fait en toute sérénité. Voilà, on va garder, à mon sens, cette association la liberté de pouvoir s'organiser. On ne va pas s'ingérer en Conseil communal à gérer une association à distance. Voilà ce que je peux vous répondre, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors on n'arrête pas de parler de mauvaise gestion dans ces associations et notamment pour les Numerik Games. Je crois savoir qu'une bonne partie des associations, en tout cas celles qui ont une certaine importance, externalisent leur comptabilité auprès de fiduciaires, que ce soit pour tenir la comptabilité à tout le moins pour les bouclements. Alors, il me semble que, je ne sais pas, est-ce que vous demandez les rapports des réviseurs ou en tout cas des professionnels et des fiduciaires dans le cas des associations ? Et puis, j'ai une question. Mme la Municipale de la culture a dit que vous attendiez le résultat de l'audit des comptes pour vous rassurer. Avez-vous été rassurée ou pas ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER:

Sur le débat entre Castrum ou Numerik Games, je ne rentrerai pas dans le débat peu constructif à ce stade-là, des jeux des 7 différences tant les choses sont différentes et elles n'apporteraient, à ce stade-là, que de l'huile sur le feu, il me semble. Par contre, que sur la question de la Cour des comptes, ces questions-là sont délicates. Elles sont abordées à mon sens dans la Commission de gestion et nous le ferons très volontiers. Par contre, sur la question de la fiduciaire, oui, les plus grandes, la majorité des structures passent par des fiduciaires, c'est évident. Nous demandons aussi le rapport de contrôle, mais ça ne garantit pas des problèmes de liquidité ou des budgets qui ont sauté au cours de l'année. Donc, oui, la plupart d'entre elles passent par des fiduciaires et nous demandons tous les documents relatifs.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Sur la question de l'impôt à la source, donc on parle de quelque chose qui finalement est à verser au Canton. Le Canton étant, on en parle, un partenaire dont on espère une subvention également. Donc on a payé de l'argent au Canton, en espérant que le Canton rende cet argent sous forme de subvention. A-t-on déjà vu finalement, dans ce genre de cas, un Canton provoquer la mise en faillite d'un festival à cause d'une créance fiscale ? Je crois que ça n'est jamais arrivé. Pour dire que le festival était en danger à cause d'une dette fiscale du Canton de Vaud alors que le Canton c'est lui qui va le subventionner, je trouve que... Je pense qu'on nous raconte n'importe quoi. Je pense réellement qu'on nous raconte n'importe quoi et c'est pour ça qu'on ne nous donne pas les montants de l'impôt à la source, parce qu'on ne veut pas nous dire que la dette c'était au Canton et que le Canton ne la réclamait pas. Il faut simplement essayer de faire croire qu'il y a eu une mauvaise gestion et que le festival était en danger. Voilà, c'est mon interprétation, c'est à cela que ça ressemble. Peut-être que je me tromperai quand je verrai vraiment les chiffres et je reconnaîtrai m'être trompé, mais en tout cas, je ne vois pas quel scénario est crédible où un impôt dû au Canton

met en danger un festival qui est subventionné par le Canton. Voilà, merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER:

M. le Conseiller communal, je trouve votre intervention injurieuse de dire que nous vous disons n'importe quoi. Je trouve que c'est là aussi à la limite de la calomnie, mais bref. En tout cas, injurieux, ça c'est évident. Si vous ne pouvez pas accepter cette simple réponse que l'association a eu des difficultés, libre à vous. Après, si vous ne pouvez pas accepter ma réponse qui vous dit que c'est à l'association d'expliquer ou de passer par la Commission de gestion, libre à vous, mais je m'en arrête là.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réponds par là à une question qui avait été posée par M. le Conseiller WICKI concernant les conditions de mise à disposition éventuelle de la salle des débats pour le milieu associatif. Je voudrais donc préciser quelques éléments. J'avais donné quelques éléments de réponse en direct lors du dernier Conseil, mais j'avais promis de revenir avec un peu plus d'informations, ce que je fais maintenant.

Premier point à noter, la salle des débats n'a jamais fait l'objet d'une politique explicite de la part de la Ville de mise à disposition envers les associations. Avant 2017, elle pouvait être mise à disposition au cas par cas, il n'y avait pas de doctrine municipale quant à la mise à disposition ou non de telle ou telle salle communale et notamment de celles de l'Hôtel de Ville. Dès 2017 et entre 2017 et 2019, la Municipalité s'est progressivement dotée de règles de conduite concernant la mise à disposition, voire l'octroi de la gratuité de diverses salles communales envers les diverses associations, en fonction évidemment de leurs caractéristiques. Le but étant de pouvoir unifier une pratique et s'assurer finalement de l'égalité de traitement envers les différentes associations.

Durant la période du Covid, la salle des débats a été mise à disposition gratuitement, notamment aux groupes et aux partis politiques pour cause de force majeure. Il fallait à ce moment-là, pour pouvoir se réunir, si vous vous souvenez bien, des salles de grandes dimensions pouvant permettre notamment d'écarter les tables les unes des autres, mais il s'agissait bel et bien d'une situation exceptionnelle. Depuis le retour à la normale, cette salle des débats n'est en principe pas mise à disposition d'autres acteurs que ceux de la Ville pour les raisons suivantes :

Premièrement, parce qu'elle est fortement utilisée par les services communaux, par les diverses associations intercommunales et subsidiairement par les organes de la justice militaire qui l'utilisent relativement beaucoup. Deuxièmement, il s'agit d'une salle qui est non aménagée, qui nécessite un lourd travail de conciergerie pour sa mise en place et sa remise en état après le rangement, donc après la tenue des séances qui peuvent s'y tenir, et qui pèse relativement lourd sur la conciergerie, notamment au niveau de l'Hôtel de Ville, ce qui se traduit effectivement par un nombre d'heures supplémentaires relativement important qui est souvent lié à la mise en place et au rangement de cette salle. Troisièmement, cette salle, au contraire finalement tant du CACY ou de la salle dite des mariages, qui est en fait la salle du Conseil, elle n'est pas sécurisable et isolable au sein de l'Hôtel de Ville. Si vous êtes dans la salle des débats, de fait, en utilisant la porte latérale, vous avez accès à l'ensemble du bâtiment, ce qui n'est pas le cas comme je l'ai dit au premier étage ou au niveau du CACY où on peut effectivement isoler ces places. Quatrièmement, nous avons, depuis 2017-2019 environ, une politique de mise à disposition soit à titre gratuit, soit contre rémunération de l'ensemble des salles communales. Cette salle finalement pourrait faire concurrence à cette offre qui a été développée et une demande d'ailleurs qui a été faite au Service de la culture de rentabiliser au mieux l'emploi des salles communales.

Pour toutes ces raisons, effectivement, il est rare que cette salle des débats soit mise à disposition du milieu associatif. Ça peut arriver, mais ça reste à titre exceptionnel. Voilà ce que je pouvais vous répondre, M. le Conseiller WICKI, sur votre question de la séance du mois passé.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER:

Merci, M. le Syndic. J'ai une demande de parole qui ne devrait pas être passée, je vous explique.

C'est une réponse à une question, il n'y a pas d'ouverture de parole, de discussion et donc je passe la parole à M. Julien WICKI. Lui seul peut répondre à la Municipalité. M. WICKI, vous avez la parole.

M. le Conseiller Julien WICKI:

Ça a valu effectivement la peine d'attendre malgré ma question à brûle-pourpoint lors du dernier Conseil. Je remercie la Municipalité pour sa réponse très précise et pour les explications fournies pour expliquer pourquoi cette salle, qui était disponible avant pour les associations ou les partis politiques, ne l'est désormais plus. Et je crois que cette réponse souligne l'importance du postulat déposé par Michel FLEURY et que nous avons heureusement accepté lors du dernier Conseil également. Je me réjouis de découvrir la réponse de la Municipalité au sujet de ce postulat. Je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER:

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET:

La Municipalité vous fait la communication suivante : La Municipalité a pris connaissance, stupéfaite et consternée, de la teneur et de la tonalité de certaines parties du rapport de commission traitant du préavis 24.10 concernant le renouvellement du parc de véhicules de la Commune, à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

La Municipalité, s'exprimant pour elle-même et au nom de son administration et de ses services également mis en cause, fait la déclaration suivante : La Municipalité ne saurait tolérer être mise en cause de la manière rapportée tant explicitement que par insinuation quant à sa bonne foi et à son respect absolu des procédures démocratiques. Je fais référence ici au demier paragraphe du point 2.2.1 du rapport précité. Elle ne tolère pas davantage qu'il soit affirmé qu'elle, comme corps constitué ou par l'entremise de l'une ou l'autre de ses membres, ait mis en place un système de dissimulation de quelque information que ce soit, utilise les ressources de l'administration afin de promotion de quelque carrière politique que ce soit ou méprise les procédures démocratiques, en premier lieu le vote de ce Conseil. Je fais référence ici au troisième paragraphe du point 2.2.2 du rapport.

Elle relève en outre que si les allégations gratuites et infondées qui lui sont opposées peuvent être conçues comme pouvant faire partie du débat politique au sens large, elles n'ont au mieux qu'un lien très ténu avec le sujet du préavis, objet du rapport. En raison de leur portée clairement générale, la Municipalité estime donc que ces allégations n'ont rien à faire dans ce rapport de commission.

La Municipalité, ne pouvant pas croire que ces propos puissent adéquatement refléter l'avis de ce Conseil à son égard, exprime sa surprise qu'un un tel texte ait pu être publié. Elle pose le constat que les procédures habituelles de contrôle, de la désignation de la commission, à la relecture du rapport et à sa publication, n'ont manifestement pas fonctionné. Elle formule donc le souhait qu'il soit désormais porté une attention particulière à ces procédures et, au surplus, prie ce Conseil de bien vouloir se conformer à ses propres règles, portées notamment dans son guide de bonne pratique. En tout état de cause, la Municipalité, ayant ainsi été mise en cause, se réserve la possibilité d'exercer son droit d'être entendue en sollicitant au besoin l'appui des organes de surveillance des autorités communales. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci, M. le Syndic. Je vous rappelle que lors d'une communication, la parole ne peut pas être demandée. M. RAMCHURN. Non, M. le Conseiller RAMCHURN, vous pourrez par contre le faire à la fin de l'ordre du jour. Non, pas du tout. Est-ce que je peux continuer mon travail ? Merci beaucoup.

5. NOMINATION D'UN·E MEMBRE SUPPLÉANT·E À LA COMMISSION DES FINANCES

Suite à la démission en tant que membre suppléant de M. Paul Camille GENTON, la Commission des finances se trouve avec un poste à repourvoir.

J'attends donc une proposition de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA:

Le groupe Vert·e·s et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Ella-Mona CHEVALLEY comme membre suppléante de la Commission des finances. Merci.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Ella-Mona CHEVALLEY est nommée membre suppléante à la Commission des finances.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

6. Préavis N° PR24.05PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'700'000.- POUR FINALISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU MOYEN DE LAMPES LED ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTÈME DE PILOTAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR: M. CHRISTOPHE LOPERETTI

Composition de la commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Marceline MILLIOUD, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Christophe LOPERETTI, Olivier MAIBACH, Mathias ORTEGA, Philippe PAVID, Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. LOPERETTI donne lecture des éléments suivants :

Je vais faire un bref résumé avant de partir sur les conclusions. Donc, pour rappel, 500 lampes sodium ont déjà été remplacées lors du PR13.03PR et il en reste à ce jour 875. La technologie des lampes à sodium utilisée dans l'éclairage public est aujourd'hui obsolète. Cette situation entraîne des dépenses importantes pour la Municipalité tout en contribuant à une surconsommation énergétique et à une pollution lumineuse préjudiciable à l'environnement.

De plus, la Municipalité d'Yverdon avait pris la décision d'éteindre les lampadaires de minuit à 5h du matin, initialement en réponse à une menace de blackout visant à économiser l'électricité lors de l'hiver 2022-2023. Bien que cette menace ne soit plus d'actualité, cette dernière a continué cette coupure dans un but d'économie d'énergie. Cependant, avec le système binaire actuel, on ne peut éclairer certaines zones et d'autres pas, c'est un système du tout ou rien. Cela compromet la sécurité publique et le confort des citoyens. Le présent préavis vise à résoudre cette problématique en proposant un système de pilotage de l'éclairage public permettant de choisir quelles rues seront éclairées en fonction des besoins spécifiques de la population, assurant ainsi une gestion flexible et efficiente de l'éclairage. Ce préavis permettra de mettre en place des actions permettant de pallier à la pollution lumineuse, de répondre aux enjeux de sécurité liés à l'extinction nocturne des lampadaires et de réduire considérablement la consommation d'énergie avec une estimation de 4

à 5 fois moins d'énergie utilisée par rapport à 2010.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a traité ce préavis lors de sa séance du 15 avril dernier. Si elle soutient ce préavis à une forte majorité, elle restera attentive à ce que la baisse de la taxe attendue soit effective et que, in fine, des charges indirectes ne viennent compenser la baisse des charges directes annoncées. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD:

Je voulais rassurer Mme la Présidente de la COFI, la COFI et le Conseil communal. Il y a une comptabilité dédiée et vous pouvez la trouver dans le budget et dans les comptes sur l'éclairage public. Tous les coûts sont couverts par la taxe, exclusivement par la taxe, que par la taxe.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.05PR est accepté à une quasi-unanimité et un avis contraire.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à finaliser l'éclairage public au moyen de lampes LED et à mettre en œuvre un système de pilotage de l'éclairage public.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'700'000 lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8302024 « Pilotage Eclairage public » et amortie en 20 ans pour les lampes et

10 ans pour les contrôleurs.

7. PRÉAVIS N° PR24.06PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'500'000.- POUR FINANCER LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION DE FORTE CAPACITÉ ENTRE LE POSTE PRINCIPAL DE ROMANDE ENERGIE SITUÉ À LA RUE DE MONTAGNY ET LE POSTE SOURCE DE PIERRE-DE-SAVOIE

RAPPORTEUR: M. LOPERETTI

Composition de la commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Marceline MILLIOUD, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Christophe LOPERETTI, Olivier MAIBACH, Mathias ORTEGA, Philippe PAVID, Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission,

M. LOPERETTI donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

J'interviens ici au nom de la Commission des finances. La COFI a étudié ce préavis et vous invite à l'accepter. Toutefois, nous souhaitons amener quelques précisions financières sur des éléments du rapport de la Commission. Le rapport dit que, je cite : « les fonds proviendront principalement de la Trésorerie générale de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Cela démontre l'engagement de la Municipalité envers l'amélioration de ses infrastructures sans dépendre excessivement de dettes externes ou de financements par des tiers ». Ce texte laisse entendre que la dette ne sera pas influencée par ce préavis. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de réserve de cash disponible pour payer cet investissement. Le boursier met beaucoup d'effort pour avoir à disposition le minimum de liquidités possible, justement afin de tenir les emprunts aussi bas que possible. Avec ce préavis, nous aurons donc bien CHF 1'500'000.- de dettes en plus que sans cet investissement.

Le rapport dit ensuite que, je cite : « le coût du projet sera amorti sur une période de 35 ans et que l'amortissement se fera via des annuités fixes, simplifiant la planification budgétaire annuelle. Ce processus permet de répartir le coût sur plusieurs générations d'utilisateurs, une pratique équitable en termes de politique financière publique ». Ici, cela laisse entendre qu'une solution d'ingénierie financière a été mise sur pied pour réduire l'impact sur le contribuable ou le consommateur, mais ce qui est décrit est juste un amortissement comptable classique.

Par contre, ce qu'il manque dans ce rapport, c'est le vrai impact financier pour le consommateur. Ce montant va être intégré dans le calcul de l'utilisation du réseau, qui est un des trois éléments de la facture d'électricité. Le taux d'actualisation appliqué, le fameux WACC, se monte à peu près à 4 % en 2025. Cela correspondra donc à une augmentation de CHF 60'000.- par an dans les factures des consommateurs, déjà particulièrement élevées à Yverdon-les-Bains. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal Benoist GUILLARD:

Tout d'abord, je n'ai pas répondu à la question de Mme la Présidente au point précédent. Évidemment, si on fait des économies sur l'éclairage public, ce sera un moyen de baisser la taxe. Je ferme la parenthèse. Vous avez tout à fait raison, M. le Conseiller ROQUIER, ces investissements nécessitent du cash, de la trésorerie, soit via l'autofinancement, soit via l'endettement. Vous le savez bien, mais je pense que votre précision était utile au rapport de la Commission. Je vous remercie.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.06PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : Article 3:

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser le projet de construction d'une ligne électrique moyenne tension de forte capacité entre le poste principal de Romande Energie situé à la rue de Montagny et le poste source de Pierre-de-Savoie.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- lui est accordé à cet effet.

La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8301024 « Construction artère 21kV » et amortie en 35 ans.

Préavis N° PR24.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 750'000.- POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET DE REQUALIFICATION DES RUES DE LA PLAINE ET DU CASINO AINSI QUE LES ÉTUDES ET RÉALISATIONS POUR SÉCURISER CES MÊMES RUES, LE RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 5 SEPTEMBRE 2019 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARTIN LOOS INTITULÉ « POUR UNE RUE DE LA PLAINE ATTRAYANTE ET VIVANTE » ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO21.13PO DU 4 NOVEMBRE 2021 DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE PASCALE FISCHER INTITULÉ « ET SI ON RENDAIT SON ÉCLAT À LA RUE DE LA PLAINE ? »

RAPPORTEUR DE MAJORITE : M. YOHANN MEYER RAPPORTEUR DE MINORITE : M. LAURENT ROQUIER

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Pascale FISCHER, Xavier FISCHER, Philippe GRUET, Christophe LOPERETTI, Yohann MEYER, Pierre-Henri MEYSTRE Laurent ROQUIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. MEYER donne lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

La minorité de la commission considère qu'une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue de la Plaine est une mesure adaptée. Cet axe ne peut pas être considéré comme une route de transit majeure. Il est déraisonnable, voire impossible, d'y rouler plus vite la journée lors des heures d'ouverture des commerces. La nuit, une limitation de vitesse ne serait pas pénalisante et contribuerait à la tranquillité nocturne. La minorité de la commission est toutefois opposée à la fermeture à court terme du goulet de la rue du Casino ainsi qu'à une zone de rencontre sur laquelle les passages piétons seraient supprimés. Une telle suppression ne crée que la confusion et de l'insécurité autant pour les automobilistes que pour les cyclistes et surtout pour les piétons.

Il faut aussi noter que, quand bien même le parking à ciel ouvert n'est pas de la plus grande élégance, cette rue est très vivante avec des surfaces commerciales occupées. Les terrasses, bien que sur la route, sont bien fréquentées. Ce n'est pas toujours le cas dans les zones piétonnes de notre Ville. Lors de la construction du parking de la Place d'Armes, les capacités de parcage seront réduites en raison de l'emprise du chantier. Les commerces du Centre vont dépendre encore plus des places disponibles ailleurs, donc aussi sur la rue de la Plaine. La minorité de la commission est aussi opposée à la suppression des places de parc lors de l'aménagement intermédiaire prévu.

Pour les mesures à long terme, la minorité de la commission considère qu'il faut attendre de savoir ce qui va se passer avec le parking de la Place d'Armes. Il faudra ensuite établir un plan de circulation et de parking de l'ensemble du Centre-ville. Un traitement partiel de cette zone est prématuré et pourrait conduire à des mesures qui ne se marient pas avec l'ensemble. Il semble donc urgent d'attendre et d'avoir un concept global de parking lors des travaux et sur le long terme.

La délégation garantit que les études pourront s'adapter aux différents résultats qui pourraient survenir à la suite de l'initiative de la Place d'Armes. La minorité de la commission craint toutefois que les changements puissent être si structurants ou les délais si importants que cela imposerait

au minimum une remise à jour des études, générant ainsi un gaspillage des deniers publics.

Enfin, la Ville a la compétence de procéder à une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue de la Plaine. Il ne semble pas raisonnable de procéder à de longues études pour cela. Bien des quartiers ont vécu ce genre de modification sans qu'il soit nécessaire d'octroyer un crédit spécifique d'étude ou de réalisation. Un rejet du préavis ne mettrait donc pas en cause cette mesure.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Demande de débat d'entrée ou de nonentrée en matière & demande de vote à bulletin secret

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

En vertu de l'article 80 de notre règlement, le groupe des Vert'libéraux souhaite un débat d'entrée ou de non-entrée en matière sur ce préavis. En préambule, je ne crois pas me fourvoyer en affirmant que nous sommes toutes et tous acquis à l'idée que la rue de la Plaine fait partie des plus belles rues de notre Ville et qu'il convient à ce titre d'entreprendre certaines améliorations à terme pour lui rendre son éclat.

Toutefois, le préavis qui nous est présenté ce soir a surtout le mérite de semer la confusion avec des études préliminaires pour un avant-projet, mais également des études complètes, une démarche participative et même déjà des réalisations. Rien que ça, pour une dépense de CHF 750'000.- Comment voulez-vous expliquer au contribuable que nous dépensons CHF 750'000.- alors qu'à notre connaissance, nous ne sommes toujours pas en possession de tous les éléments pour avoir une vision d'ensemble, à savoir un plan de mobilité et un plan des circulations globaux du Centre-ville ? Pouvons-nous nous permettre de dépenser CHF 750'000.- en cette période de déficit budgétaire pour des résultats qui seront susceptibles d'être encore modifiés par la suite ? Et surtout, en avons-nous les moyens ?

J'en appelle au sens des responsabilités de chaque membre de ce Conseil pour une bonne et saine gestion des deniers publics et d'agir avec pragmatisme et non dans la précipitation. Ne faisons pas à nouveau l'erreur de voter une dépense de cet ordre comme nous l'avons malheureusement fait avec le PR 22.19 au sujet du réaménagement de la rue de la Maison Rouge pour CHF 200'000.- et dont je rappelle un des deux vœux de la commission qui était formulé de la manière suivante : « qu'une vision globale soit présentée, permettant de connaître les projets des rues environnantes ». Ne manions pas la langue de bois, nous ressentons une désagréable sensation en constatant que la gestion du Centre-ville par notre exécutif se fait en saucissonnant chaque projet les uns après les autres, une rue après l'autre, sans connaître les objectifs finaux. J'en veux pour preuve que nous sommes toujours, et sauf erreur de notre part, dans l'attente du résultat du PR 22.18 pour lequel nous avons également voté un crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable.

Cela dit, le préavis qui nous est présenté prévoit également une démarche participative pour une somme de CHF 120'000.-. Une fois le résultat de cette démarche connu, qu'allons-nous dire aux citoyens qui auront émis leurs souhaits et visions, que ceux-ci ne pourront peut-être pas être mis en œuvre en raison d'autres impératifs et projets dans les alentours ? Vous l'aurez compris, je fais référence ici à la circulation des rues avoisinantes et au parking de la Place d'Armes.

Tous ces arguments plaident pour encourager notre exécutif à revenir rapidement avec un nouveau projet réalisable sans conséquence pour l'avenir, par exemple la sécurisation de cette rue de la Plaine par la mise en zone 30 qui, avec la signalisation et le marquage, ne devrait pas coûter plus de CHF 50'000.- selon le préavis en question. En refusant l'entrée en matière que nous proposons sur ce préavis, mais en donnant mandat à notre Municipalité de se saisir à nouveau du dossier en temps opportun, le groupe des Vert'libéraux vous soumet, chers et chers collèques, une position

qui fait sens, à savoir nous permettre d'examiner à nouveau ce dossier avec toutes les cartes en main, plutôt que de prendre une décision dans la précipitation qui va, au final et en accumulant toutes ces dépenses de tous ces préavis anciens et futurs, coûter cher à notre Commune pour un résultat non garanti qui engendrerait bon nombre de frustrations et qui ne va pas dans le sens de la dynamisation de notre Centre-ville et de la survie de ses commerces.

Par ailleurs, je profite de ce temps de parole pour demander, selon l'article 92 de notre règlement, le vote à bulletin secret sur cette demande de non-entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention et pour l'accueil que vous ferez à notre proposition.

Discussion s/ entrée en matière ou non-entrée en matière

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci, M. le Conseiller. Nous sommes donc en présence d'une demande de non-entrée en matière du groupe PVL. Conformément à l'article 80 de notre règlement, alinéa 2, la discussion est donc ouverte sur cette demande de non-entrée en matière. Nous allons d'abord faire la discussion sur la non-entrée en matière et, dans un deuxième temps, par rapport au vote à bulletin secret. Mme la Conseillère Pascale FISCHER, sur cette demande de non-entrée en matière, s'il vous plaît.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Merci, Mme la Présidente. Veuillez m'excuser, j'ai poussé avant de savoir qu'on allait discuter de l'entrée en matière ou pas, donc je reparlerai plus tard. Merci.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Le groupe des Vert·e·s et solidaires est évidemment en total désaccord avec cette proposition de non-entrée en matière. Nous allons bien évidemment voter pour une entrée en matière pour plusieurs raisons.

Vous avez soulevé la problématique qu'il faudrait en discuter de manière posée et avoir des réponses de la part des services de la Ville. C'est exactement ce que nous avons fait en commission. J'estime, et pour avoir été en commission, c'était le cas de la grande majorité de la commission, que nous avons eu des explications suffisantes pour comprendre les différentes étapes du projet et le but initial de, en même temps, pouvoir fournir à la population une réalisation concrète qui répond aux nuisances sonores et qui répond aux problèmes de sécurité, donc le 30 km/h qui a satisfait toute la commission, puis d'entamer des démarches d'études qui sont, on nous l'a expliqué, nécessaires avant d'établir tout projet concret.

Alors, vous avez parlé de la consultation. Effectivement, consulter des personnes pour s'assurer que les commerçants, les habitants et habitantes et toutes les personnes qui vivent à Yverdon-les-Bains et qui sont soucieuses de l'avenir du Centre-ville puissent donner leur avis, et bien ça prend du temps. Et pour cela, il faut des personnes qui sont employées. Il faut bien sûr les rémunérer. Il y a des tests de scénarios différents pour que la population puisse même vivre, si vous voulez, en réalité, les différentes possibilités. Ensuite, il y a d'autres obligations. Par exemple, la rue de la Plaine va être refaite en même temps qu'on va refaire tous les sous-sols. Or, pour refaire tous les sous-sols, il faut déjà voir ce qu'il y a dessous, et pour ça, il faut faire des études.

Maintenant, on l'a tous et toutes dit, cette rue de la Plaine, c'est une des plus belles d'Yverdon-les-Bains. C'est absolument urgent de la refaire dans la dizaine d'années prochaines. Si maintenant on attend sur chaque projet de mobilité, chaque projet de réaménagement de rue pour avancer sur celui-là, on ne va jamais avancer et on va se retrouver encore dans 10 ans avec aucun projet. Donc, moi, je trouve que la solution qui a été proposée est pragmatique, ambitieuse, vise à prendre en compte tous les avis de la population, à prendre le temps là-dessus, puis après à venir avec un projet concret. Et c'est bien sûr un projet flexible qui pourra être adapté avec le projet de la Place d'Armes ou d'autres.

Simplement, si on veut à terme une rue de la Plaine qui aura retrouvé tout son éclat et où tout le monde aura bon vivre dans cette rue redynamisée, et bien il faut s'y mettre maintenant et ne pas continuer d'attendre en repoussant tout le temps le délai. C'est pour ça que le groupe des Vert·e·s

et solidaires votera avec grand plaisir l'entrée en matière de ce préavis. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR soutient la non-entrée en matière concernant ce préavis. En effet, nous trouvons que le timing est très mauvais pour demander ce crédit, et ce, d'autant plus depuis le début de la semaine avec la sortie de deux préavis concernant le futur parking de la Place d'Armes. Cela ne sert à rien de dépenser CHF 750'000.- aujourd'hui alors que nous ne savons pas quel modèle de parking, si je peux m'exprimer ainsi, sera choisi par le peuple probablement début 2025. Nous n'avons aucune vision globale de ce qu'il adviendra du Centre-ville en termes de circulation et de parcage, et selon le modèle de parking souterrain choisi, un redimensionnement des places de parc et de la circulation de tout le Centre-ville devra être fait, y compris à la rue de la Plaine et à la rue du Casino.

Si nous traitons et acceptons ce soir ce préavis, aucune étude ne va vraisemblablement être entreprise avant, disons, l'automne de cette année, soit environ 3 mois avant de savoir quel modèle de parking le peuple choisira. Dès que le peuple se sera prononcé, tout ce qui aura été étudié durant les 3 mois devra être revu et nous aurons ainsi gaspillé beaucoup d'argent. De plus, si à court terme une requalification de ces rues devait être entreprise avec suppression ou restructuration des possibilités de parquer, quand et si le chantier du parking de la Place d'Armes va débuter un jour, il n'y aura quasiment plus de possibilités pour stationner au Centre-ville durant la durée des travaux et ce n'est une solution judicieuse pour personne, commerçant, riverain ou clientèle.

Ainsi, et pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutient la non-entrée en matière concernant le préavis en question. Je tiens en revanche à préciser que nous soutenons néanmoins la réduction de vitesse de 50 à 30 km/h demandée dans ce préavis et sommes d'accord que cette mesure soit mise en place assez rapidement. C'est pourquoi nous invitons la Ville à revenir prochainement devant le Conseil communal avec une demande de crédit allant dans ce sens, et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à accepter la non-entrée en matière concernant ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

En tant que membre de la commission et au nom du groupe socialiste, je rejoins les propos de Mme Ella-Mona CHEVALLEY. Notre groupe va bien évidemment soutenir l'entrée en matière de ce préavis pour les raisons suivantes.

Contrairement à des appréciations qui semblent tétaniser une partie de cette assemblée dès qu'il s'agit de circulation et de places de parc, nous voyons ce préavis plutôt comme une opportunité et justement dans le bon timing. Je m'explique. La rue de la Plaine et la Place d'Armes sont, je pense, les deux espaces majeurs pour lesquels la population yverdonnoise attend depuis des décennies une valorisation, une amélioration. Et je crois pouvoir dire qu'on est pratiquement, ou peut-être tous, unanimes sur ce point, c'est déjà pas mal. Ce sont bien évidemment les deux espaces qui seront le plus directement concernés en termes d'enjeux par rapport à la réorganisation du stationnement dans le Centre-ville.

Cette réorganisation est inéluctable, sauf si on en reste au statu quo et qu'on ne fait rien, bien sûr, ce que je vis ici depuis plusieurs décennies également. Quand je suis arrivé dans le Nord vaudois, on parlait déjà de rendre piétonne la rue de la Plaine, on parlait déjà de réaménager la Place d'Armes, ça fait plus de 40 ans. Donc, dans tous les cas, très certainement, ces deux espaces vont être concernés par cette réorganisation. Je ne préjuge pas s'il restera ou pas des places de parc à la rue de la Plaine. Je pense que tout est envisageable, mais je préjuge quand même qu'il y en aura moins qu'aujourd'hui, et cela dans un bon équilibre.

Le fait de voter aujourd'hui ce préavis, c'est justement une opportunité parce que ça permettra d'engager déjà une partie des études. Et je précise que les études ne commencent par le dessin des solutions, elles commencent par diagnostiquer les éléments. Donc, il y a toute la partie préliminaire du travail qui sera capitalisée, quelle que soit la solution qui sera retenue. Ensuite, il

s'agit d'un crédit d'étude, donc pas d'un crédit de réalisation, ce qui fait que, et il est prévu d'ailleurs de se terminer en 2027, et on a reçu, comme cela a bien été relevé cette semaine, un préavis avec un autre crédit d'étude justement pour la Place d'Armes, qui comprend justement la réflexion sur le stationnement de manière globale. Donc, ces deux crédits ont le mérite d'arriver pratiquement de manière synchrone et vont pouvoir s'emboîter et travailler en parfaite correspondance. Contrairement à ce qui est supposé, il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs, bien au contraire, il s'agit d'enchaîner des réflexions qui pourront dialoguer et être complémentaires. Et selon l'évolution des choses, la Municipalité a d'ailleurs tout loisir de freiner une partie du travail pour attendre que les choses se coordonnent le mieux possible.

Ne pas voter ce crédit aujourd'hui, c'est repousser encore et encore la réflexion. On est au stade de la réflexion, on n'est pas au stade de décider si on va faire ceci ou cela sur la rue de la Plaine. Voilà, je réserve d'autres arguments pour la suite du débat si on pouvait entrer en matière, mais franchement, je vous invite quand même à débattre du fond de ce projet parce que je pense que c'est une occasion unique. J'ose espérer que dans cette assemblée, on arrive à avoir la sérénité qu'a eue la Municipalité pour présenter un projet unanime pour la Place d'Armes. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

J'avoue que j'ai un petit problème de compréhension par rapport à la demande qui est faite de nonentrée en matière et pourquoi pas, au vu des arguments qui ont été avancés, une demande de report. Le Conseil a la possibilité de faire une demande de report, et les arguments qui ont été avancés étaient plutôt des arguments du type « on n'a pas eu le temps d'en discuter pas suffisamment, on aurait encore des questions ». Alors normalement, et moi je fais confiance à la commission pour avoir discuté en long et en large de cet objet, des questions à poser, et je suis en cela parfaitement d'accord avec la position de mon groupe qui estime que je pense que le point a été traité, suffisamment traité. Mais s'il s'agit pour certains membres de ce Conseil d'avoir plus d'informations et de vouloir plus d'informations, alors je les enjoins plutôt à demander un report de l'objet, ce qui peut tout à fait se faire, ça donne le temps à la commission de poser des questions complémentaires. Pour ma part, je préfère entrer en matière ce soir et je refuserai ce report, à moins qu'un argument vraiment massue sorte de la suite de ces débats. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors, pour répondre un petit peu à mes préopinantes, surtout enfin je m'exprime aussi également en tant que membre de cette commission. Alors bien sûr qu'on a eu toute une série de réponses aux questions qui étaient très bien. Moi, ce que je dis, c'est que les discussions ou alors des questions et des réponses n'ont pas été données sur la mobilité. Moi, je parle surtout de mobilité, je ne parle pas des places de parc. Et je ne dis pas qu'il faut de nouveau attendre 10 ans, on a cité 10 ans, alors 10 ans de travaux, 10 ans d'études ou reporter de 10 ans. Je dis que la Municipalité peut très bien revenir avec un nouveau projet qui met des mesures comme le 30 km/h qui peuvent rapidement et à moindre coût déjà prendre des mesures et, à la limite, de voir ce qui va se faire aussi. On a cing rues qui sont perpendiculaires à cette rue de la Plaine, de savoir à quelle sauce elles seront aussi mangées. Je parle de la rue St-Roch, je parle de la rue Cordey, il y a encore la rue Jean-Jacques Rousseau, il y a la rue des Philosophes, il y a la rue des Valentins. Enfin, on ne sait pas, on n'a pas de vision globale de cette mobilité au Centre-ville et surtout aussi pour la rue du Casino. Alors, je sais bien que ce ne sera pas l'entier de la rue du Casino qui sera impacté, mais on n'a pas de vision globale. Et je cite notre Municipale de la mobilité qui dit qu'il faudrait un plan global de la mobilité à l'échelle nationale qui s'est exprimé dans la presse au sujet, si mes souvenirs sont bons, au sujet des CFF. Ben, nous, on ne l'a pas pour Yverdon. Voilà. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN:

Alors je m'étonne quand même que sur ce sujet finalement, on a l'impression qu'on veut lancer une étude mais on a déjà décidé ce qu'on ferait. Et donc, est-ce que c'est une étude qui sert à valider un résultat qu'on a décidé d'avance ? Ce n'est pas comme si on ne l'avait pas déjà vu. Souvenons-nous que l'été passé, nous avons eu une étude sur le commerce et justement la rue de la Plaine et qui amenait des conclusions qui étaient finalement très, très différentes des études qu'ont fait les commerçants et qui étaient bourrées de conflits d'intérêts dans les gens qui ont réalisé cette

étude, notamment un membre de ce Conseil communal qui, dont le cabinet qui a fait, et qui aujourd'hui siège dans la commission avec son épouse et qui prend la parole ce soir et qui ne trouve aucun besoin de se récuser. Et finalement, on est étonné d'avoir des gens qui ont finalement un intérêt économique majeur et qui prennent la parole en plus de l'autre côté dans le Conseil sans le déclarer et qui vont dans les commissions ainsi.

Donc, comment aujourd'hui avoir la certitude, et c'est bien le problème, avoir la certitude que finalement l'étude ne sera pas pilotée pour atteindre un résultat qu'on a décidé d'avance, confiée avec l'objectif de trouver un résultat qui permette ce qu'on veut, de ce que cette Municipalité veut, c'est-à-dire supprimer des places de parc dans tout Yverdon et que ce sera une étude qui aura un véritable caractère scientifique. Aujourd'hui, il est permis d'avoir des doutes à ce sujet et je ne sais pas comment ces doutes pourront être levés. Merci.

Demande de récusation

M. le Conseiller Kevin DELAY:

Je rebondis un petit peu sur ce que vient de dire mon collègue RAMCHURN. Je m'en excuse d'avance aussi auprès du Bureau et de la Présidente, un nouvel article que je vais soumettre qui n'était pas prévu, qui est l'article 63 au niveau de la récusation, car comme l'a bien soulevé notre collègue Ruben RAMCHURN, une personne a pris la parole alors que son étude est citée en référence au point numéro 1 du rapport sur lequel on discute actuellement. Donc, s'il n'y a pas conflit d'intérêts dans ce cas-là, il n'y en a jamais.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Donc, une demande de récusation. Article 63 : Un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le Bureau. Le Conseil statue sur la récusation. 2. Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du Conseil. L'article 60 n'est pas applicable. Voilà. Nous allons donc faire voter l'article 63.

Je demande juste 2 minutes de petite suspension, s'il vous plaît.

Discussion s/demande de récusation

Je remercie l'ancienne Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI pour son aide précieuse en ce moment. Je vais passer la parole à M. Xavier FISCHER, et après, nous allons prendre la parole, enfin, vous allez prendre la parole les uns après les autres, des demandes de parole que j'ai sur mon écran concernant uniquement cette demande de récusation.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je prends la parole effectivement suite à une demande et à une procédure qui ne me semble pas très en l'honneur de notre Conseil. En tout cas, je me demande si les personnes qui sont intervenues savent ce que c'est qu'un conflit d'intérêts. Je précise qu'en introduction d'ailleurs de la séance de commission, ce point a été discuté. J'ai pu m'expliquer. Nous sommes tous tombés d'accord qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Concernant l'étude COMO dont on fait mention, M. RAMCHURN. Cette étude est terminée. Je n'ai aucun intérêt économique ni autre en lien avec cette étude et encore moins avec le rapport sur lequel on... le préavis sur lequel on doit statuer éventuellement tout à l'heure. Et donc, je n'ai aucune raison de me récuser sur ce point.

Que les conclusions de cette étude ne conviennent pas à certains et puis qu'ils le dénigrent en disant qu'elles sont biaisées, qu'elles sont téléguidées, dont les conclusions ont été connues avant de les faire, que ce n'est pas fait par des scientifiques, enfin ça n'engage que ceux qui le déclarent. Pour ma part, j'ai la conscience tranquille d'avoir fait du bon travail, d'ailleurs avec une équipe de l'école d'ingénieur qui ne se permettrait pas de faire des travaux totalement téléguidés et avec des idées préconçues. Et d'autre part, puisqu'on parle de cette étude, je précise également qu'elle n'a pas porté sur la rue de la Plaine et que c'est une étude générale. La ville de Lausanne vient de produire une étude analogue qui arrive à des conclusions similaires, ce qui nous réjouit quand

même et conforte nos conclusions. Dans le cadre de cette étude d'ailleurs, il y a une série de conclusions que nous nous sommes retenus de faire justement parce qu'il n'y avait pas...

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller Xavier FISCHER, on est ici juste sur la demande de l'article 63 pour récusation, on n'est pas sur le préavis.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Non, je parle de l'étude sur laquelle on m'accuse et qui serait la cause, la justification de ma récusation. Donc, je n'ai pas de mandat en vue qui pourrait découler de ce préavis. Je n'ai pas de mandat en cours qui pourrait entrer en conflit avec l'objet du préavis. Je n'ai pas de lien de parenté avec une quelconque personne qui serait en lien avec le fait de voter ou non ce préavis. Je n'ai aucune raison de me récuser. Voilà. Merci.

M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON :

Oui, merci. J'avais appuyé avant, donc ça ne concerne pas la récusation.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO:

Juste sur ce point de conflit d'intérêts. Effectivement, pour la Municipalité, il s'agissait d'un sondage qui s'est terminé, qui a eu lieu sur la Place Pestalozzi, commandé par la Confédération par rapport à l'étude en soi de la rue de la Plaine. Aujourd'hui, il n'y a aucun contrat qui a été délivré à aucun mandataire évidemment, et le bureau Fischer et Montavon n'est pas du tout prospecté, ni intégré, ni en amont, ni en parallèle de ce préavis. On peut en tout cas vous confirmer que du point de vue de la Municipalité, il n'y a pas de conflit d'intérêts à ce niveau-là. Mais pour le fond, je pense que je vais reprendre la parole plus tard.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Nous avions espéré pouvoir tenir un débat de fond ce soir, un débat important avec des visions qui s'affrontent sur des politiques de mobilité capitale, mais c'était trop beau pour durer. Il fallait que nous soyons entraînés dans le caniveau, piétonnier ou pas, je ne sais pas. Nous y voilà donc. Il n'y a aucun fait tangible qui appuie cette demande, et je m'étonne beaucoup que le Bureau accepte même d'entrer en matière et de porter ce sujet à la discussion. Le Conseiller FISCHER a publié une étude qui est terminée. Cela l'empêcherait donc de se prononcer sur le sujet pour toujours ? Comme l'a rappelé le Conseiller DELAY, il faut un intérêt personnel pour qu'il y ait conflit d'intérêts. Où est l'intérêt du Conseiller FISCHER ? Se faire citer en note de bas de page dans un rapport. Soyons sérieux. Ramenons le débat sur le fond, débattons de la rue de la Plaine, ne cédons pas aux provocations. Je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci, M. le Conseiller. Le Bureau applique le règlement. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je m'exprime ici en tant que Président de cette commission ad hoc. Alors, évidemment, les activités de M. FISCHER ne nous avaient pas échappé lors de cette commission et nous avons évidemment parlé d'un éventuel conflit d'intérêts. Nous avons donc posé la question s'il était intéressé dans le préavis courant, dans les études qui sont faites actuellement sur ce projet. La réponse a été non. On lui a aussi posé très spécifiquement s'il aurait un intérêt dans les mandats à venir dans cette rue suite à ce préavis, est-ce qu'il allait soumissionner sur ces mandats. On a posé très spécifiquement cette question. La réponse a été non aussi. Donc, à la suite, la commission a décidé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts à notre vue et que M. FISCHER pouvait continuer de siéger dans cette commission. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors bon, je voulais surtout aussi préciser, mais ce que le Président de la commission a dit en tant que membre de nouveau de la commission, on ne s'est pas prononcé, enfin la récusation telle que mentionnée n'avait pas été évoquée lors du débat de la commission, mais la question était posée des futurs conflits d'intérêts. Maintenant, moi j'ai beaucoup de plaisir à entendre l'avis pertinent de mon collègue FISCHER, mais c'est vrai que, vu le flou un petit peu ici, par élégance, pour une voix, je me récuserai, mais enfin c'est par élégance juste, voilà, c'est tout, même s'il n'y a peut-être pas matière effectivement, mais voilà, il y a un doute, voilà, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN:

D'abord, merci aux rangs derrière moi de faire un peu plus de silence. Et puis, concernant ce sujetlà très précis, nous avons eu beaucoup de cas où des gens se sont récusés. Je me souviens par exemple de notre collègue ROQUIER qui, pour un lointain possible conflit d'intérêts sur des questions d'énergie quand il bossait chez Gaznat, qu'il prenait l'initiative de se récuser. Et là, on a quand même la société Fischer Montavon qui a eu pas seulement un mandat dans le cadre de cette étude, mais précédemment plusieurs mandats, notamment aussi, si c'était sans erreur, il me semble, sur la rue Cordey. D'ailleurs, ça serait peut-être intéressant, par transparence, qu'il nous dise combien de mandats et combien il a gagné avec ses projets avec la Ville ici, et donc au moins qu'il nous le dise et qu'il nous explique que cet argent qu'il a gagné et toutes ces études qu'il a faites ne posent pas de conflit d'intérêts quand lui s'implique sur la rue de la Plaine.

Et d'autre part, j'aimerais quand même apporter un autre élément parce que nous discutons de la récusation de Xavier FISCHER, mais enfin quand on parle d'intérêts économiques, il est évident que sa femme partage les mêmes intérêts économiques et sa femme siégeait dans la même commission et elle partage le même revenu, le même foyer. Et donc, la récusation pour moi doit concerner les deux personnes. Merci.

M. le Conseiller Kevin DELAY:

C'était une erreur, Mme la Présidente, merci.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Je suis quand même surprise et finalement si peu surprise que cette question de récusation soit amenée par le groupe UDC qui préfère apparemment venir parader en séance ou ex-UDC pour venir parader en séance de Conseil plutôt que d'être en commission, parce que bien sûr l'UDC n'était pas en commission et peut-être que s'ils avaient été là, ils auraient pu être tous et toutes au courant que cette question n'a pas posé problème. Maintenant, j'invite l'entier de ce Conseil à rester digne et à suivre l'avis de la commission qui a statué sur le non-conflit d'intérêts de notre collègue Xavier FISCHER. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vais demander à M. le Conseiller MEYSTRE s'il souhaite maintenir son article 63 : Récusation.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Excusez-moi, moi c'était sur la non-entrée en matière.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je suis désolée, M. MEYSTRE, ça sera après en effet. C'est un peu compliqué pour moi ce soir, grâce à vous.

M. le Conseiller DELAY, c'est bien vous ? Vous maintenez ? Oui, vous maintenez, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Juste pour être sûr de ce dont on débat, puisque le Conseiller Kevin DELAY avait posé une demande de récusation, il n'a pas dit qui il visait. S'il visait seulement Xavier FISCHER, moi-même je fais une demande de récusation aussi pour sa femme Pascale FISCHER. Et donc, je ne sais pas si les deux seront traités en même temps, mais enfin ça pourrait être, ça c'est à vous de le faire, et juste qu'on soit clairs sur ce qu'on va voter et ce qu'on va débattre. Voilà, moi je pense que de toute façon on va faire un débat, c'est un peu l'honneur de ce Conseil aujourd'hui qui est en jeu et donc je vous fais confiance.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vous propose de faire les deux en même temps. Il faut peut-être qu'on avance un peu, parce qu'on ne va pas avancer sinon.

Donc nous sommes en présence d'une demande de récusation selon l'article 63, pour ces deux personnes, ces deux Conseillers. Donc nous allons voter.

M. la Conseillère Pascale FISCHER je vous laisse la parole pour pouvoir vous expliquer. Par contre, M. RAMCHURN... Ah, c'est une erreur. Merci.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je vous informe que je revendique mon âge adulte, ma capacité à pouvoir penser toute seule et ne pas être simplement le reflet de ce que pense mon mari.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Moi, je pense quand même que dans cette histoire-là, c'est un peu délicat de voter en bloc. Je veux dire, personnellement, je traiterais les deux situations séparément, simplement parce que, comme l'a revendiqué Mme FISCHER, c'est une entité à elle propre, quoi. Elle ne dépend pas de son mari. Donc en fait, pour moi, on doit statuer sur M. FISCHER et ensuite Mme FISCHER. Allons jusqu'au fond, parce qu'au point où on en est, je pense qu'on peut encore gratter, on devrait pouvoir descendre encore un petit bout, alors allons-y, descendons.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller. Donc nous allons voter séparément.

La récusation de M. Xavier FISCHER est refusée par 49 non, 17 oui et 11 abstentions.

La récusation de Mme Pascale FISCHER est refusée par 54 non, 9 oui et 14 abstentions.

Vote s/récusation M. FISCHER Vote s/récusation

Mme FISCHER

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Vous avez manifesté vos préoccupations quant au stationnement sur la rue de la Plaine, quant à la possibilité que le projet puisse intégrer ou non le dimensionnement du parking, la coordination aussi avec les autres projets routiers, savoir s'il y avait un moyen aussi d'intervenir dans le cadre de ce projet. Finalement, sans le vouloir, vous avez déjà commencé à participer à notre démarche participative.

J'aimerais apporter des éléments qui vous permettraient de voter en toute connaissance de cause. Après une première étape consistant à créer une zone 30 avec des aménagements légers pour un budget de CHF 100'000.- pour les études de légalisation et d'aménagement compris, surviendra une seconde étape avec une refonte complète de l'image de la rue de la Plaine, puisque nous partageons toutes et tous le même constat : la rue de la Plaine est un espace emblématique du Centre-ville et pourrait représenter la carte de visite de notre Ville.

La première étape représente un changement de régime de vitesse afin de sécuriser les déplacements et réduire les nuisances sonores, notamment pour les habitants et habitantes de cette rue. Les coûts de cette étape sont ceux de l'établissement des plans de marguage et de

signalisation pour la procédure de légalisation selon l'article 107 OSR, l'achat de la signalisation et la réalisation des marquages et quelques mesures nécessaires à cet effet.

La seconde étape, en revanche, va bien au-delà de ces simples mesures. La Municipalité souhaite replacer la rue de la Plaine et le cœur historique au centre de notre Ville en créant un aménagement de qualité de par sa localisation et ses usages. Les besoins et objectifs de la clientèle, des commerces, des riverains, des visiteurs sont à prendre en considération dans les futurs aménagements. Pour atteindre cet objectif et pouvoir espérer couper le ruban en 2033, peut-être pour mes successeurs, il faut commencer aujourd'hui à réunir et analyser tous les éléments nécessaires, puisque toutes les options sont ouvertes, tout est ouvert. La Municipalité n'a rien décidé sur la Plaine. La Municipalité ne lancerait pas une telle étude si elle savait déjà ce qu'elle souhaitait réaliser.

Dans le cadre de ce préavis, il est question de mener des études spécifiques intégrant l'histoire de cette rue, les aspects visuels, les réseaux souterrains, le régime de circulation, le pôle économique, mais aussi une démarche participative et un mandat principal de mobilité et d'aménagement urbain. Cette démarche peut et doit se réaliser parallèlement au processus en cours à la Place d'Armes. La votation est prévue début 2025, chers Conseillères et Conseillers, c'est demain. D'ici là, il y a déjà des étapes qui peuvent être entreprises sans connaître les résultats de la votation, mais qui vont participer à guider et à incrémenter tant le projet de la rue de la Plaine que toutes les interfaces en lien avec la Place d'Armes. Il est dès lors nécessaire de rappeler quelques éléments clés qui sont inscrits dans le préavis.

En premier, nous devons attribuer les marchés, aujourd'hui aucun contrat n'a été signé. En deuxième, nous devons faire énormément de diagnostics dans chaque étude. Ces éléments sont basés sur la situation actuelle, ils sont factuels et doivent alimenter les étapes suivantes. En troisième, la tenue d'un premier atelier participatif pour réunir des informations pertinentes selon les usages actuels de la rue de la Plaine par les différentes personnes, qu'elles soient habitantes, commerçantes, clientes ou juste intéressées ou concernées par la démarche. Une communication large devra être mise en place pour informer de cet événement. Et en quatrième, la synthèse de ces éléments et leur présentation. Arrivés à cette quatrième étape, il sera déjà question de voter le parking.

Parallèlement à l'étude pour les aménagements à long terme, la Municipalité propose, mais là aussi le Conseil approuve ou non, de sécuriser et d'améliorer au mieux et à moindre coût le passage de la rue de la Plaine à 30 km/h pour tous les usagères et usagers d'ici une année. Ce n'est qu'après ces quatre étapes d'étude qu'une image du futur à long terme de la rue de la Plaine commencera à être esquissée, et ce aussi de manière participative. En matière de circulation, tout est ouvert aujourd'hui, je vous le rappelle. L'ensemble de la démarche détaillée dans le préavis prévoit de questionner tant la rue de la Plaine que l'avenir du goulet du Casino. C'est un choix de la Municipalité de laisser ces portes ouvertes et d'intégrer ces aspects aux études et à la démarche participative pour mieux appréhender les enjeux des différents acteurs. La légalisation de la fermeture totale ou partielle pourrait faire partie du dossier d'enquête LRou de la Plaine et le Conseil communal aurait donc tout le loisir de se prononcer si cela devait être retenu.

La volonté d'étudier de manière approfondie tous ces aspects va nécessiter l'intervention de nombreux acteurs et l'investissement en temps de travail est important pour une étude de variantes et un avant-projet sommaire, mais nécessaire au vu des enjeux d'un espace comme celui de la Plaine. Au sujet du trafic routier, il faut noter que la rue de la Plaine est bien indépendante du fonctionnement du trafic de base à l'échelle de la Ville. Le fonctionnement du réseau routier est clairement explicité dans le PA4 en page 231, volume A, est repris du concept TIM de 2015. La vision globale est garantie et toujours soutenue par la Municipalité. La Plaine ne peut pas être considérée comme un axe pour le transit, mais doit être vue comme un quartier bénéficiant de sa propre accessibilité, à la différence par exemple, vous l'avez évoqué tout à l'heure, de la rue Cordey qui est un axe principal autant pour le Canton que pour l'agglomération.

Ces quelques éléments montrent que la Municipalité ne navigue pas à vue, d'autant plus que la rive droite de la Thièle, avec un réseau routier déjà complété par l'avenue des Trois-Lacs bénéficie déjà d'un axe structurant. L'accessibilité des autres modes de transport, et en particulier celle des

transports publics, ne sera pas non plus négligée dans l'étude. Un point crucial demeure pour la réussite de ce projet : la participation. Donc la représentativité des objectifs fonctionnels et qualitatifs qui en découleront.

La Municipalité a besoin que toutes les personnes concernées s'impliquent dans la démarche. Si certains acteurs refusent de participer ou ne sont pas prêts à le faire, et bien il sera difficile de comprendre les enjeux qui les concernent et les besoins aussi dans le cadre du réaménagement. Dans un tel cas, alors évidemment, la seule solution, c'est de poser quelques panneaux, fini, terminé. On bricole avec les réseaux souterrains jusqu'à ce qu'il y ait une fuite très importante d'eau et puis qu'on arrive finalement avec une dizaine de chantiers en même temps à gérer au niveau de la Ville. L'intention de la Municipalité est d'offrir à ses citoyennes et citoyens la meilleure option, à savoir un projet qualitatif qui intègre tant les enjeux du monde souterrain que celui de la surface, dans un périmètre proche comme plus éloigné, comme la Place d'Armes notamment, le tout dans une optique d'ouvrir tout le champ des possibles à travers une démarche participative.

Et en attendant que les aménagistes proposent un aménagement et un projet harmonieux qui fait rêver les Yverdonnoises et les Yverdonnois, la Municipalité, par volonté de pragmatisme, pour répondre à la pétition des habitantes, réalisera, si le Conseil communal l'approuve, une mise en zone 30 simple et sûre. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER:

Donc je vous rappelle que la discussion est toujours ouverte sur cette non-entrée en matière.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

J'apprécie beaucoup la réponse donnée par Mme TUOSTO et je remarque en effet qu'il y a des notions où on peut tout à fait se retrouver. Il y a une notion de temporalité qui est très intéressante. Vous avez parlé, Mme TUOSTO, de quatre étapes, en disant que la 4ème pourrait être réalisée après le vote de l'initiative sur le parking, qui se déroulera au début 2025, on l'espère. Et moi, j'ai envie juste de dire, la troisième étape pourrait se faire à ce moment-là. Donc, la troisième étape étant cette fameuse consultation générale, je pense que la population qui a envie de se prononcer sur ce qui se passe à la Plaine et en effet, ce ne sont pas seulement les habitants, les commerçants, voire tous ceux qui ont un intérêt à la rue de la Plaine, mais la population en entier, se devrait attendre en effet de savoir ce qui va se passer sur la Place d'Armes. Et je pense que c'est vraiment important. Je suis tout à fait d'accord avec les étapes des travaux. Je suis tout à fait d'accord qu'on ne peut pas laisser cette rue avec un tuyau qui perce une fois par mois parce que c'est assez désagréable, en effet.

C'est vraiment cette notion de temporalité. À la rigueur, ce qu'on est en train de discuter aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement de... Pourquoi on demande la non-entrée en matière, c'est parce qu'on pense que c'est trop précipité et puis qu'on ferait mieux d'attendre quelque temps. Maintenant, si on peut avoir des garanties en disant qu'on ne va pas juste dépenser pour dépenser mais travailler en bonne harmonie, en attendant et en ayant une certaine logique dans ce qui est fait, entre autres par rapport... La plus belle demande qu'on peut faire au peuple, de se prononcer, c'est vraiment l'initiative. Là, le peuple d'Yverdon au total va se prononcer sur une chose importante qui sera, en effet, qu'est-ce qu'on va faire de cette Place d'Armes. Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce qui va se passer à ce moment-là pour la suite. Et je pense que si on a véritablement, de votre part, cette volonté de vouloir travailler mais en harmonie avec ce qui se passe pour le futur, alors à ce moment-là, c'est quelque chose qu'on peut discuter d'une manière beaucoup plus intéressante.

Je rappellerai juste aussi une chose. Là, on parle du périmètre Plaine-Casino, mais mon collègue Pierre-Henry MEYSTRE l'a dit tout à l'heure, il ne faut pas oublier qu'on a plein de petites rues et des rues pas si petites que ça, qui partent ou qui arrivent à la Plaine. Il faut aussi qu'on en tienne compte dans ce travail, autant pour les habitants, les résidents et ce n'est pas qu'une question de voitures, de circulation. On croit toujours qu'on ramène tout à la circulation, au parking, aux voitures. Non, c'est également pour comment se déplacer autant à pied qu'à vélo en toute sécurité.

Voilà un petit peu cette temporalité qui devient très intéressante. J'ai presque envie de dire que les quatre étapes que vous avez citées, au moins que la troisième se fasse peut-être après que le peuple se soit enfin prononcé sur ce qu'il veut au Centre-ville. Merci.

M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON :

Oui, merci. Il m'est venu à l'esprit, quand j'ai entendu mon collègue MEYSTRE parler et dire qu'il manquait une vision globale que j'ai, en fait, présidé une commission en 2022, c'était le préavis 22.18, qui concernait l'élaboration d'une vision directrice de la mobilité pour CHF 875'000.- Et, autant qu'il m'en souvienne, les premiers résultats essentiels devaient arriver vers la fin 2024, ce genre de chose. La justification de cette démarche était justement l'élaboration des bases nécessaires pour pouvoir ensuite traiter des différents projets sectoriels et des quartiers, en particulier en ce qui concerne la rue de la Plaine. Alors, ma question est : est-ce que cette étude n'est plus nécessaire ? Où en est cette vision globale ? Sera-t-elle présentée ? Merci de vos précisions.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je veux juste vous rappeler qu'on est sur la non-entrée en matière, la discussion... Mme la Municipale Brenda TUOSTO, puis après, on va passer au vote. Je vous propose.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO:

La Municipalité peut évidemment s'engager à ce que les étapes une et deux commencent en 2024, cette année, pour faire un état de la situation actuelle, du diagnostic, et que les étapes trois et quatre ne commencent qu'après la votation en février 2025. Cela permettrait peut-être de rassurer ce Conseil et d'intégrer tous les éléments en sa connaissance, sachant quand même que la Municipalité doit, ma foi, travailler des fois avec du flou. Mais la Municipalité peut s'engager à reporter les étapes trois et quatre après la votation en février 2025.

Et, par rapport à la vision globale, je me suis déjà exprimée à ce sujet. Je vous invite vraiment à consulter le programme d'agglomération quatrième génération et le concept TIM qui sont publics et qui font état de la hiérarchie du réseau routier à l'échelle de la Ville et de l'agglomération. Au niveau de la Plaine, c'est vraiment un axe de desserte et c'est là-dessus que la Municipalité base son étude. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Julien WICKI:

J'aimerais quand même souligner qu'il y a un instant, le débat a déraillé. Il a déraillé de manière importante avec des attaques personnelles contre deux de nos Conseillers. Et le groupe PS et POP aimerait relever que nous avons franchi un nouveau palier avec ces attaques. Il faut ramener du calme à ce débat, un débat qui n'avance pas et qui porte pourtant sur un élément important. De plus, le Conseiller MICHOUD vient de tendre la main à la Municipalité avec une proposition de temporalité qui semble rencontrer des possibilités d'ouverture du côté de la Municipalité. Il faut bien entendu aussi laisser du temps au groupe Vert'libéral pour examiner si cette main tendue peut aboutir à un résultat. Ce temps, nous aimerions le donner en invoquant l'article 87 et un report du vote à un prochain Conseil. Je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'aimerais demander à M. le Conseiller MEYSTRE s'il maintient sa proposition de demande de non-entrée en matière ou s'il se rallie à la proposition de M. le Conseiller Julien WICKI.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Si j'ai bien compris la proposition de notre collègue WICKI, c'est de reporter ce préavis au prochain Conseil. Oui, écoutez, oui, pourquoi pas. C'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de temps pour juste prendre un petit peu la température. Je me dis que le 20 juin, on a les comptes à examiner. Donc,

allons-y. Moi, je maintiens ma demande de non-entrée en matière.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

C'est votre dernier mot?

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Oui, c'est mon dernier mot.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Nous allons procéder selon l'article 92. On va faire voter le bulletin secret. Bah si, il a été demandé, il est maintenu.

Renvoi du préavis au prochain Conseil

<u> Mme la Municipale Brenda TUOSTO :</u>

Au sens de l'article 87 et pour la paix des ménages, la Municipalité propose de renvoyer son préavis au prochain Conseil.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci, Mme la Municipale, je ne sais pas si je l'avais dit. Merci deux fois. Donc, je vous propose de faire la pause maintenant, s'il vous plaît, dix minutes. Merci. Je vois plein de demandes de parole. La Municipalité a décidé de renvoyer, il n'y a pas de discussion. On reprendra ça au prochain Conseil. Oui, d'accord, toutes mes excuses. Donc, maintenant, il y a eu un renvoi. Donc, du coup, voilà, on va procéder à la pause. Dix minutes, merci.

9. PRÉAVIS N° PR24.10PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 858'000.- POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN CAMION-BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES, UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 272'000.- POUR UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DESTINÉE À L'ALIMENTATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES COMMUNAUX, UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 77'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE LÉGER ÉLECTRIQUE ET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 185'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA SURFACEUSE DE LA PATINOIRE.

RAPPORTEUR: M. YOHANN MEYER

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Morgane BALET, Stefania BEUTLER GABERELL, Lionel BILLAUD, Jean-François CAND, Kevin DELAY, Jean-Claude DYENS, Yohann MEYER, Abdelmalek SAIAH

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. MEYER donne lecture des éléments suivants :

Je profite ici de l'occasion pour remercier la Présidente pour son soutien dans la recherche de compromis, le Bureau pour son aide précieuse concernant le règlement et j'en profite également pour présenter mes excuses aux personnes que j'ai pu heurter à l'excès par mes écrits.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Le message fédéral était clair. Pollueur, payeur ! Les communautés civiles ont entendu. Et au ras du terrain nous avons un service de voirie qui fait un excellent travail et nous avons une Ville où les déchets sont ramassés et les poubelles vidées. Entre le haut et le bas, à savoir entre le fédéral et le communal, il y a nous les consommateurs-pollueurs et il y a un règlement communal qu'une récente motion va nous obliger à améliorer.

On l'a redit à maintes reprises. Les déchets avec leurs taxes et leurs sacs doivent présenter une gestion propre... l'adjectif « propre » est à prendre dans son double sens. Fini le temps où l'impôt servait en partie à payer le travail de la voirie et l'incinération des déchets en des lieux appropriés.

Nous devons avoir des comptes qui permettent d'équilibrer les dépenses et les recettes et de constituer un fonds tant pour lisser les résultats d'année en année mais également de constituer des réserves pour l'entretien et l'achat du matériel, y compris celui des véhicules spécifiques.

Le préavis qui nous est présenté mélange les genres. Il est d'usage de trier les déchets. Il aurait été sage en la circonstance de trier parmi tous ces articles et de ne pas mélanger des demandes qui doivent être présentées séparément. Il n'y a pas d'unité de matière dans un préavis dès lors qu'on associe un élément qui doit être strictement géré pour lui-même. Il était tout à fait possible de faire deux préavis qui pouvaient être traités par la même commission. Je considère que ce préavis est un fous-y-tout et pour moi il n'est pas acceptable.

Je souhaite et je ne suis certainement pas le seul à voir plus clair dans les comptes et le fonctionnement du secteur déchets. Je ne voterai donc pas ce préavis.

M. le Conseiller Laurent THIÉMARD :

J'adorerais invoquer un article sombre du règlement que personne n'a utilisé, mais c'est une simple question qui m'est venue tout à l'heure. En consultant le crédit d'investissement, notamment pour le camion-poubelle d'un certain montant. Je me posais la question de savoir si, dans ce montant, les reprises de véhicules existants, c'est-à-dire véhicules d'occasion, sont prises en compte. Plus généralement, quelle est la politique du service ou de la Commune pour que la grande flotte de véhicules, dans le cadre de son remplacement, soit valorisée par la revente ou la valorisation de ces véhicules ? L'occurrence, la question précise, c'est : est-ce que dans les montants présentés tout à l'heure est déduite une valeur résiduelle de reprise des anciens véhicules qu'on remplace ? Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI:

Commençons par le plus important, commençons par la seule chose qui aurait dû intéresser ce soir : le fond du préavis. Le groupe socialiste et POP soutient ce préavis et les demandes qu'il contient. Il est nécessaire pour offrir les outils nécessaires... Tiens, ce n'est pas très joli ça, les outils utiles aux services de la Ville et à leur tâche essentielle pour la population yverdonnoise. Nous vous invitons donc à le soutenir.

Mais malheureusement, nous ne pouvons pas nous arrêter au fond, car ce préavis était accompagné d'un rapport dont certains passages sont pour le moins problématiques. Des passages qui ont choqué même nos Conseillers et Conseillères les plus aguerris, qui pourtant en ont vu au sein de ce Conseil. Il est légitime, il est même capital que le Conseil puisse critiquer les projets de la Municipalité. Ainsi, lorsque le rapport regrette un trop grand mélange des genres, comme vient de le faire le Conseiller COCHAND, il est dans son rôle. On peut être d'accord, on peut être en désaccord, il s'agit d'un débat politique qui a sa place ici. Mais lorsque le rapport, un document officiel régi par le règlement de notre Conseil, comprend des attaques personnelles contre certains membres de la Municipalité, on quitte le champ du débat politique légitime pour rejoindre un autre champ que par pudeur je ne nommerai pas ici.

Demandons-nous, comme organe délibérant, le ton que nous souhaitons donner à nos débats. Souhaitons-nous lancer des anathèmes contre les membres de la Municipalité ? Souhaitons-nous

accuser la Municipalité de mépriser les processus démocratiques, comme le dernier des autocrates russes, tout cela parce qu'elle a proposé d'acheter un camion-benne en même temps que des panneaux solaires? Je crois que vous avez remarqué le subtil usage de questions rhétoriques. Le groupe socialiste et POP avait protesté lorsque des Conseillers de droite avaient dérapé dans leur prise de parole et il entend protester de la même manière dans cette situation, même s'il estime que les excuses présentées par le Président de la commission sont importantes et nécessitent du courage. Car si Desproges disait que l'on peut rire de tout mais pas avec tout le monde, nous affirmons, nous, que l'on peut tout se dire mais pas n'importe comment. Je vous en remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR soutiendra à une majorité ce préavis malgré le fait qu'il mélange effectivement pas mal de genres et que nous rejoignons également l'avis de notre collègue COCHAND. Nous nous permettons également de nous étonner de la forme de ce rapport de majorité. Sans vouloir en rajouter une couche, juste pour dire que non seulement truffé d'avis personnels, implicites ou explicites, sur la Municipalité ou ses services, il alourdit inutilement la lecture et détourne évidemment des objets mêmes du préavis. Je crois que nous avons toutes et tous assez de travail à lire et de préparation pour ce genre de séances et pour toutes les autres séances s'y rattachant, et il serait bien d'aller à l'essentiel et de ne pas vouloir écrire plus que nécessaire dans ces préavis, dans ces rapports. Merci.

M. le Conseiller Xavier FISCHER:

Moi, je suis un petit peu étonné de l'affaire qu'on fait avec ce soi-disant mélange des genres, préavis Frankenstein et autres qualificatifs que j'ai entendus. Pour ma part, je trouve plutôt pertinent et efficace de regrouper des objets qui ont quand même un certain lien dans un préavis qui, de surcroît, fait l'objet d'articles séparés que, si la commission le souhaitait ou les membres du Conseil, pourraient amender. Je trouve que c'est plutôt une manière efficace de traiter les choses. Il n'y a rien, je ne vois rien de caché dans cette procédure. Au même titre qu'on a voté des crédits cadres sur plusieurs années pour certains des travaux d'entretien et de rénovation d'immeubles, ici, on regroupe dans un préavis plusieurs achats. Je trouve cela tout à fait pertinent et je remercie la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN:

Alors, j'ai trouvé que ce rapport était finalement complet. Je comprends que peut-être certains aspects aient pu choquer, mais moi, ce qui m'a choqué ce soir, c'est finalement comment la Municipalité en vient à menacer un Conseil. Ce rapport, quoiqu'on puisse le critiquer, a été validé par ses commissaires et il présente un certain message. Et finalement, quand on a l'exécutif qui vient à vouloir tordre le bras du législatif, je pense qu'on est dans une dérive et que la séparation des pouvoirs est en danger. Et ce n'est pas la première fois que ça arrive. On a déjà eu aussi un épisode tout à l'heure avec Mme la Co-syndique qui a expliqué... qui m'a carrément menacé alors que j'ai simplement dit que je pense qu'on nous raconte des bobards, ce que j'ai le droit de penser. Nous avons le droit de penser, nous avons le droit d'avoir un avis. Voilà, c'est une différence avec une affirmation. Et voilà, nous avons une Municipalité qui pense que ce Conseil est à son service et qui peut ordonner au Conseil. Et ça, c'est grave et je pense que c'est une dérive et je pense qu'ici, on doit s'inquiéter pour la démocratie, effectivement. Et je préfère avoir un rapport avec, finalement, un ton pas tout à fait correct, on peut s'en passer et on peut faire avec. Mais par contre, l'attitude de la Municipalité vis-à-vis de ce Conseil, celle-là, elle est problématique.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO:

Vu la complexité du sujet et l'ambiguïté du rapport, la Municipalité souhaite apporter quelques éléments ou clarifications. Depuis plusieurs années, la Municipalité présente habituellement tous les deux ans son programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules du service et d'engins de travail. Plutôt que d'inclure ces dépenses dans le budget ordinaire, elle sollicite un crédit d'investissement. Cette approche permet de mettre en perspective les différents besoins de la Ville et de ses services et de maîtriser les coûts pour la collectivité. Ainsi, les demandes similaires de renouvellement de véhicules communaux ont déjà été présentées au Conseil communal en 2009,

en 2012, en 2014, en 2017, en 2020, en 2021 et cette année. Dès lors, depuis 2009, les préavis d'acquisition de véhicules et d'engins communaux ont été condensés en un seul préavis sur demande municipale, pour des questions d'efficience afin d'éviter les lourdeurs administratives et aussi la surreprésentation d'acteurs lors des différentes phases de procédure d'acquisition.

Cette méthode permet aussi de faire des commandes groupées, d'obtenir des prix compétitifs chez les fournisseurs, d'optimiser les besoins des services et de favoriser les synergies des usages. Cette méthode est plébiscitée par l'ensemble des services communaux. Déjà expliqué dans le cadre de la commission, la Municipalité tient à rappeler les motifs qui justifient les choix envisagés. Ces derniers tiennent compte des besoins de l'ensemble des secteurs au sein des services de la Ville afin d'éviter les redondances et de disposer d'une complémentarité optimale des outils pour répondre aux besoins de la collecte des déchets notamment.

Il est mentionné que le comparatif, dans le rapport, entre un camion thermique et électrique est absent des informations transmises. Or, les chiffres ont été articulés et transmis en séance de commission et le choix des véhicules électriques de collecte a été étayé sur une analyse multicritère, ainsi que la demande politique faite lors du débat sur le préavis PR20.04PR, présentant l'acquisition de deux camions-bennes à ordures ménagères thermiques.

En termes de comparatif, camion thermique contre électrique, comme explicité dans le préavis, les coûts imputables au camion électrique s'élèvent à CHF 810'000.- hors renforcement électrique. La durée de vie d'un bac batterie est estimée, en version pessimiste, à huit ans pour une fonction de traction. Il n'est pas prévu de financer un remplacement de bac batterie après huit ans d'utilisation dans ce préavis. Cela se ferait en temps voulu, en fonction de l'usure réelle et du retour d'expérience. Le prix actuel articulé par les fournisseurs pour un tel remplacement est de l'ordre de CHF 200'000.- pour un équivalent de 300 kW et non CHF 550'000.- comme mentionné dans le rapport de commission.

À des fins de comparaison, le coût d'un camion thermique comprenant également châssis et benne compactante est de CHF 370'000.-. Il est important de noter que, même si le prix d'achat est plus élevé pour une motorisation électrique, les coûts variables annuels sont très favorables à cette option, avec une économie d'environ CHF 25'000.- à CHF 50'000.- par an, notamment grâce à des écarts positifs sur les taxations de la RPL jusqu'en 2031, les frais de combustible ainsi que les frais d'usure et d'entretien. D'après ces premiers calculs, la variante électrique est donc rentable sur le plan financier à moyen terme.

De manière générale, le renouvellement du parc est calculé sur une valeur moyenne de renouvellement de 15 ans. Il s'agit d'un chiffre moyen qui ne constitue pas une valeur applicable à ce type de véhicule, comme le montre le présent rapport avec un engin qui est remplacé après 25 ans de service. Ces véhicules sont fortement sollicités durant les 15 premières années et sont utilisés en seconde priorité pour prolonger leur durée de vie. Ce tournus permet une flexibilité et une meilleure longévité des véhicules et engins d'intervention pour des prestations de base. Il faut donc être prudent sur les mentions de durée de vie. À la fin de la durée de vie des camions-bennes, le concessionnaire ou le fournisseur peut en effet reprendre les camions de seconde main. Pour répondre à la question de M. le Conseiller THIÉMARD.

Un autre point mentionné comme lacunaire est la production électrique et la consommation. Il a été discuté en séance de commission et mentionné dans le préavis que la production est équivalente à la consommation de 30 à 40 ménages. Effectivement, la production photovoltaïque prévue de 142'000 kW par an est comparable à la consommation de 30 à 40 ménages. La consommation estimée d'un camion BOM, à ordures ménagères, électrique se situe entre 20'000 et 25'000 kWh par année, comme je vous l'ai expliqué. Il est donc possible, avec cette installation photovoltaïque, de pouvoir alimenter quatre à cinq engins lourds électriques. Le Service MEI possède déjà de nombreux véhicules électriques, comme notamment la balayeuse Ravo que vous avez déjà pu voir au Centre-ville. L'autoconsommation en première phase, avant l'application stationnaire des batteries en seconde vie, est actuellement de 39 % pour le site de l'Ancien Stand. Cette proportion va augmenter avec les acquisitions électriques récentes et à venir, permettant de valoriser un maximum l'énergie produite sur le site pour la flotte communale. Ceci est un but visé

par les différents partis politiques en lien avec la politique énergétique et climatique de la Ville.

Il est mentionné que le recyclage des batteries a été trop faiblement abordé. Toutefois, il est précisé, dans le préavis et lors de la commission également, que les batteries seront réutilisées en application stationnaire pendant 8 à 10 ans pour assurer une seconde vie à ces dernières, retardant ainsi au maximum la phase de recyclage étant donné que la filière n'est pas encore pleinement développée en Suisse. Ces réflexions sont en cours d'étude au niveau des cantons et de la Confédération.

Au niveau du financement, il est important de rappeler que le financement de chaque objet est établi sans frais d'exploitation annuels qui sont couverts par le budget de fonctionnement de chaque service. Le camion BOM bénéficie d'une partie de financement spécifique par le fonds déchets à hauteur de CHF 200'000.-. Le solde de l'investissement est financé par la trésorerie communale, étant donné que les fonds ne présentent pas un solde suffisant pour le financement total de cet engin. Toutefois, le fonds permettra d'amortir l'acquisition de ce dernier.

Suite à la motion GILLIÈRON, récemment approuvée par le Conseil communal, des analyses financières sont en cours concernant l'alimentation du fonds et les taxes relatives aux déchets afin d'assurer la durabilité financière des thématiques affectées aux déchets, pour répondre à M. le Conseiller COCHAND.

Pour rappel, le préavis a pour but de demander au Conseil communal s'il est favorable d'accorder à la Municipalité des crédits pour le renouvellement de véhicules communaux utiles aux fonctions de propreté et de traitement de l'espace public notamment, et non pas d'affaiblir le pouvoir du législatif qui a la possibilité de le refuser. Il s'agit de demandes de crédits inscrits par article, portant sur plusieurs montants que vous avez eu l'occasion d'avoir sous les yeux et que vous avez l'occasion d'amender. Chaque objet figure dans un article séparé, ce qui permet au pouvoir législatif d'être amendé objet par objet et de laisser libre choix à l'organe délibérant en tout temps, malgré un préavis unique.

L'ensemble des préavis d'acquisition des véhicules et engins des dix dernières années procède de cette façon dans un but d'économie des ressources humaines, financières et matérielles. Il n'y a donc aucune volonté politique de préparer des préavis Frankenstein, d'autant qu'il ne s'agit pas de défendre un préavis où il n'y a pas unité de matière. La charge globale demandée pour l'acquisition des véhicules, engins et installation photovoltaïque dans ce préavis est de CHF 1'392'000.- et ne correspond pas aux chiffres mentionnés en page 2 du rapport de la commission.

Pour la question de la transparence soulevée dans le rapport de commission, il est important de rappeler qu'il n'a jamais été question de cacher ou de dissimuler des informations. Le préavis a été construit autour de la clarté des informations pour permettre aux délibérants de faire un choix éclairé. Si des informations ont été demandées, elles ont pu être clarifiées, débattues ou données en séance de commission aux commissaires présents.

Concernant les considérations politiques, la Municipalité s'est déjà exprimée là-dessus. Elle prend acte des doléances. La Municipalité vous rappelle qu'en cas de questionnement ou d'interrogation importante, il est toujours possible de demander des documents complémentaires ou d'organiser une deuxième commission. Pour le cas présent, cela n'a pas été demandé ni pour l'un ni pour l'autre, ce qui confirme que la commission avait toutes les informations en ses mains pour rédiger le rapport, le relire et le valider. Je laisserai mon collègue François ARMADA s'il souhaite compléter ces informations. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal François ARMADA:

Par rapport à ce qui concerne le remplacement des véhicules du Service des bâtiments, c'est dans un souci de transparence et de clarté que le Service a voulu informer sur la stratégie de remplacement avec le changement de deux véhicules légers de son parc, avec une approche plus appropriée aux besoins actuels. Avec, en l'occurrence, un véhicule utilitaire qui permet de charger du matériel nécessaire aux différents sites gérés par le Service des bâtiments ainsi que cinq vélos électriques qui permettent à l'équipe d'exploitation des bâtiments scolaires, qui s'est réorganisée

ces derniers temps en cinq groupes, qui chapeautent un certain nombre de bâtiments et qui, par cette configuration, doivent se déplacer d'un bâtiment à l'autre, de pouvoir le faire avec ces vélos électriques de manière simple, écologique et rapide en Ville d'Yverdon.

Donc voilà, les vélos auraient pu être achetés d'une manière différente via le budget, mais c'est encore une fois, je le répète, par souci de transparence qu'on a voulu englober tout ça dans ce préavis et de vous donner tous les tenants et aboutissants de la manière dont ces deux véhicules légers sont remplacés.

M. le Conseiller Daniel COCHAND:

C'était pour remercier Mme la Municipale d'avoir bien précisé qu'il serait nécessaire que la caisse communale y aille de plusieurs centaines de milliers de francs pour que l'on puisse acquérir ce camion à CHF 850'000.-. Alors, même si on peut considérer qu'il y aura un investissement à long terme, dans un ménage, on ne se lance pas dans un achat important si on n'a pas l'argent mis de côté d'abord. Et je serais emprunté à l'heure actuelle pour amender le préavis parce que je ne sais pas si je dois l'amender en demandant qu'il soit voté avec la suppression des articles 1A, 1B, 1C ou, au contraire, qu'il soit amendé en supprimant les articles 2A, 2B, 2C, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C. On m'aura compris, j'aurais souhaité la séparation de ces deux objets. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Yohann MEYER:

J'ai cru comprendre dans l'explication de la Municipale TUOSTO qu'il y avait une erreur dans la deuxième page de mon rapport par rapport à la valeur donnée. Et je n'ai pas eu le temps de comprendre précisément de quoi on parlait. Y a-t-il possibilité d'avoir une clarification sur le sujet ? Je reconnais volontiers le manque de maîtrise de certains de mes mots, mais j'ai l'impression que mes chiffres sont exacts. Merci beaucoup.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO:

J'arrive, je recherche juste exactement le passage. C'est la charge globale qui est demandée pour l'acquisition des véhicules où vous mentionnez, en page 2, un autre montant que celui du préavis. La charge globale demandée pour l'acquisition des véhicules, des engins et de l'installation photovoltaïque du préavis est de CHF 1'392'000.-. Ça ne correspond pas du tout aux chiffres que vous avez dans votre page 2 du rapport.

M. le Conseiller Yohann MEYER :

En très, très vite, c'est normal que ce ne soit pas le même chiffre parce qu'à ce moment-là je ne parle pas de la même chose c'est la somme de l'achat d'un camion-benne et de la valeur que je croyais correcte du remplacement des batteries. Donc, ça ne va effectivement pas correspondre au prix total de tout le préavis. Et c'est tout, j'ai eu la clarification que je voulais. Je vous remercie.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.10PR est accepté par 62 oui, 8 non et 1 abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : Article 1a : La Municipalité est autorisée à faire procéder à l'achat d'un camion-benne à ordures électrique.

Article 1b : Un crédit d'investissement de CHF 858'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 1c : La dépense sera financée pour une part par un prélèvement de CHF 200'000.- au fonds n° 281455 « Fonds déchets ». Le solde de l'investissement, CHF 658'000.-, sera financé par la trésorerie générale, imputée au compte n° 46020.24 « Achat camion-benne à ordure » (fonction : 73000).

Article 2a : La Municipalité est autorisée à faire procéder à la construction d'une installation photovoltaïque sur les toitures des bâtiments sis à la rue de l'Ancien-Stand 4.

Article 2b: Un crédit d'investissement de CHF 272'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 2c : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 44010.24 « Installation photovoltaïque Ancien-Stand 4 » (fonction : 61500).

<u>Article 3a :</u> La Municipalité est autorisée à acquérir un véhicule léger électrique ainsi que des vélos électriques.

Article 3b : Un crédit d'investissement de CHF 77'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3c : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 36020.24 « Achat véhicule électrique et 5 vélos électriques » (fonction : 21700).

Article 4a : La Municipalité est autorisée à faire procéder à l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire.

Article 4b : Un crédit d'investissement de CHF 185'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 4c : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 36010.24 Achat surfaceuse de la patinoire (fonction : 34101).

10. <u>Postulat</u> n°PO24.05PO

POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE ANNE GILLARDIN GRAF « DIVERSITÉ DES GENRES DANS LA GOUVERNANCE MUNICIPALE : ENGAGER YVERDON-LES-BAINS VERS L'INCLUSION »

Je rentre d'un voyage où j'ai traversé l'Europe, partant d'Yverdon-les-Bains jusqu'à l'extrême nord de la Norvège. C'était magnifique, mais les fjords ne sont pas les seuls à inspirer l'admiration. En Norvège, pays pionnier en matière de diversité des genres dans les conseils d'administration, une loi exige une répartition équilibrée des sexes. Cette loi vise à promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine économique et à assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision des entreprises. Il n'est pas possible en Norvège d'avoir plus de 60 % d'un genre dans les conseils d'administration.

Revenant enrichie de cette expérience, j'ai observé avec une certaine consternation la distance qui sépare parfois notre pays de ces pratiques audacieuses. Si la Norvège, la Suède, la France et d'autres pays européens tracent la voie vers une gouvernance plus inclusive, il est indéniable que la Suisse est encore loin de cette réalité, ceci malgré des initiatives encourageantes, des recommandations et de nombreux discours allant dans ce sens. Considérant l'opportunité et la volonté de notre Commune de se démarquer comme un exemple à suivre en matière de promotion de la diversité des genres dans ses structures, je propose par ce postulat que la Municipalité se penche sur les questions suivantes :

1. Évaluer la représentation actuelle des genres dans toutes les structures où la Commune

est représentée dans leur gouvernance, comme par exemple Y-Solaire SA, Y-Parc SA, SAGENORD et d'autres fondations et associations.

- 2. Sur la base de cette évaluation et en s'inspirant des meilleures pratiques observées dans nos pays voisins, recommander la mise en place d'un système proportionné de diversité des genres dans la gouvernance de ces structures. Cela pourrait, par exemple, se faire en proposant à ces structures des critères de sélection transparents et inclusifs pour les nominations dans les organes de gouvernance, mettant en avant la diversité des genres comme un élément clé à prendre en considération.
- 3. Par cette initiative, montrer qu'Yverdon-les-Bains est engagée et pionnière dans la promotion d'une société plus équitable et plus équilibrée, où chacune et chacun peut contribuer pleinement au progrès et à la prospérité de notre communauté.

Rechercher des candidates et candidats aux compétences variées et complémentaires permet d'enrichir la diversité des points de vue au sein des instances de gouvernance où est représentée la Commune. Pour cela, il existe de nombreux réseaux avec des personnes aux compétences pointues et multiples tels que, par exemple, le Club Suisse des Administratrices, qui offre des opportunités de recrutement au-delà des cercles habituels.

En adoptant ce postulat et en le mettant en œuvre de manière proactive, la Municipalité peut jouer un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des genres et de l'inclusion dans la gouvernance locale. Si on veut aller plus loin, cela pourrait être aussi un prérequis pour la diversité dans les postes de cadre de l'administration communale, même si ce postulat vise avant tout la gouvernance des entreprises et les postes pourvus par cooptation. Aussi, je vous invite donc, chères et chers collègues, à soutenir mon postulat et à le renvoyer directement à la Municipalité. Merci.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Joëlle DRUEY :

Même s'il y a de plus en plus de femmes nommées en Suisse pour faire partie des instances de décision des entreprises, on est encore loin de la parité. Selon les données de l'OCDE, les conseils d'administration de sociétés ayant leur siège en Suisse ne comptaient en 2022 que 33,5 % de femmes. La diversité et l'inclusion se reflètent dans les stratégies d'une entreprise. Elle est donc fondamentale. Les femmes compétentes existent, mais on ne fait pas appel à elles ou encore trop peu. Il est temps d'accélérer et d'accompagner le changement de mentalité. Notre Ville s'est distinguée sur le plan du respect de l'égalité entre hommes et femmes par l'obtention du label Fair-ON-Pay Advanced en tant qu'employeur engagé en faveur de l'égalité salariale. Ce postulat demande des mesures qui continueront cette exemplarité sur un autre niveau, mais avec des effets tout aussi importants. Le groupe PS et POP vous propose donc de soutenir ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR refusera à une large majorité le renvoi de ce postulat à la Municipalité, considérant que beaucoup de choses sont déjà faites pour l'égalité à la Ville d'Yverdon-les-Bains. La Ville est d'ailleurs pionnière en la matière avec une co-syndicature inédite homme-femme. Plus sérieusement, au-delà des genres, ce sont avant tout les compétences qui doivent être prises en considération et faire la différence, et tout le monde doit avoir les mêmes droits d'accéder à tel ou tel poste, quel que soit le niveau du poste et quel que soit le genre. Nous vous invitons alors à ne pas créer des quotas de genre et à refuser ce postulat. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Ce postulat aborde un aspect qui a échappé, je crois, aux réflexions que j'avais développées dans le cadre du postulat « Ville inclusive » et un aspect qui, je crois, n'apparaissait pas non plus dans

la réponse de la Municipalité justement à ce postulat. Et je trouve qu'il complète de manière bienvenue celui-ci, donc le postulat « Ville inclusive » en proposant une mesure qui est à la fois simple, mais aussi efficace et qui devrait pouvoir facilement être confiée à la personne qui a été engagée par la Commune pour élaborer précisément une stratégie égalité et proposer des mesures concrètes en matière d'égalité de genre au sein de notre Commune.

La formulation, en plus de la demande qui est faite dans ce postulat, est suffisamment claire et souple pour permettre d'y répondre avec finesse. En effet, contrairement à ce qui vient d'être dit, ce postulat ne demande pas des quotas, mais invite à un système proportionné. Par ailleurs, il ne contient pas non plus d'injonction aux fondations et aux associations dans lesquelles la Ville est représentée, mais une invitation à faire des propositions auprès de ces fondations et associations. Le groupe des Vert·e·s et solidaires soutient cette proposition et j'invite le Conseil à en faire de même en le renvoyant effectivement directement à la Municipalité. Merci.

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÈRON :

Je soutiens ce postulat. Personnellement, malgré ma formation professionnelle et mon expérience, je n'ai jamais été contactée pour siéger dans un conseil d'administration. J'ai longtemps été contre les quotas. Idéaliste, je pensais que nous, les femmes, réussirions à faire changer les choses et que nous serions choisies pour nos compétences. Malheureusement, vingt ans après mes premiers combats, je constate que rien n'a changé, bien au contraire. Nous ne parvenons finalement pas à casser le plafond de verre. Je vous remercie.

M. le Conseiller Martin LOOS:

Dans le monde et en Suisse tout comme, il me semble, à Yverdon, environ deux personnes sur deux sont des hommes ou des femmes. Dans cet ensemble, les deux genres sont représentés à part à peu près égale, on va dire. En toute logique, ces proportions égales des genres classiques se retrouvent dans tous les échelons de la société, que ce soit entre les gauchères et les gauchers ou entre celles et ceux qui mettent de l'ananas sur la pizza, mea culpa j'en fais partie.

En toute logique, mais nous ne vivons pas dans un monde logique, évidemment. En 2022, par exemple, un poste de direction sur cinq est occupé par une femme. Je ne sais pas vous, mais personnellement, je ne trouve pas cela très logique ou normal. Est-ce que c'est un problème la mauvaise représentativité des genres dans les instances dirigeantes ? Le cas échéant, sa résolution, une meilleure représentativité des genres dans les instances dirigeantes permettrait-elle d'améliorer notre société ? La question est ouverte et ma réponse y est indubitablement oui, comme celle de mes collègues Vert·e·s et solidaires.

Mes excuses à celles et ceux qui estiment que j'enfonce peut-être des portes ouvertes, vous avez entièrement raison. Même chose à celles et ceux qui considèrent que le présent postulat ne résoudra pas le problème, vous avez également raison. Cela étant, il y participera certainement et mérite d'être approfondi. Pour cela et considérant en la pertinence des points soulevés par la postulante, le groupe des Vert·e·s et solidaires vous enjoint, chères et chers collègues, à renvoyer ce postulat à la Municipalité. Il est plus que temps qu'Yverdon-les-Bains se montre pionnière aussi de ce côté-ci. Merci.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

J'aurais juste besoin d'une précision, comment allons-nous déterminer une femme ? Est-ce que ce sera sur une base biologique ? Est-ce que ce sera sur une base officielle ou alors selon le ressenti de la personne ? Et c'est une vraie question. Merci.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Je propose de répondre en fait, enfin, de prendre position par rapport à ce que vient de dire ma collègue Apolline CARRARD et, en même temps, concernant la liberté et les compétences. Puis, dans un deuxième temps, parler des genres pour répondre à M. Christophe LOPERETTI.

Donc, si j'entends la position de ma collègue Apolline CARRARD, elle parle de liberté et de compétence. Mais pour moi, la liberté, c'est de l'idéologie. Et au nom de la liberté, aujourd'hui, on souhaite maintenir une situation qui est inégale. Or ici, on fait de la politique et la politique, pour moi, ce n'est pas de l'idéologie, mais c'est de voir là où il y a des problèmes et de proposer des solutions.

Donc, dans mon postulat, plutôt que de restreindre la liberté, il s'agit de promouvoir une égalité des chances et en mettant en place des critères de sélection ou des critères incitatifs, et non pas des quotas, qui sont transparents et inclusifs, on ouvre la porte à une plus grande diversité de personnes qualifiées. Et cela a été démontré, la diversité des genres dans la gouvernance est associée à de meilleures performances organisationnelles et à des prises de décisions qui sont plus équilibrées et plus innovantes. D'avoir aussi une diversité des genres, ce n'est pas compromettre la liberté, mais plutôt de valoriser, de reconnaître aussi les compétences des femmes qui sont aujourd'hui sous-représentées.

Comme je vous le disais, je suis moi-même membre du Cercle Suisse des Administratrices et je peux vous assurer que vous pouvez y trouver des personnes brillantes couvrant tous les domaines de compétences dont on a besoin dans la gouvernance des entreprises. Et ce club, ce n'est de loin pas le seul endroit où on peut trouver des femmes super compétentes, en fait il y en a partout. Mais pour cela, il faut s'ouvrir à la nouveauté et aller chercher ces personnes au-delà de son cercle personnel ou de son réseau personnel. Et le changement est souvent nécessaire pour progresser vers une société plus équitable. Et l'exemple de pays comme la Norvège montre que ces initiatives telles que celles que je propose également peuvent réussir et avoir des impacts positifs qui sont significatifs.

Et maintenant concernant le genre, donc je parle de genre qui est aujourd'hui représenté en Suisse par deux catégories : on a des hommes et des femmes, c'est la réalité actuelle. Cependant, si j'ai choisi le terme de genre, c'est précisément parce que ma proposition va au-delà de cette dualité. La question du genre est en plein débat sociétal et est appelée à évoluer, ce qui me réjouit. En effet, la diversité des genres peut inclure aussi des personnes non-binaires, gender queer et bien d'autres identités encore. Et puis, on peut aussi parler de diversité, par exemple, dans les âges, dans les cultures, etc. Mais il faut bien commencer quelque part. Alors voilà, en acceptant ce postulat tel que formulé aujourd'hui, en parlant davantage des femmes, mais bon, ça prend aussi la diversité à un sens plus large et en le concrétisant, la Municipalité d'Yverdon peut se positionner en leader en matière d'inclusion et d'égalité des genres et devenir ainsi un exemple positif pour d'autres communes en Suisse. Ce premier pas pour l'inclusion des genres est crucial, mais je suis aussi certaine qu'il en appellera d'autres, d'autres types de diversité. Voilà, merci de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN:

Je pense qu'il est souhaitable, effectivement, d'avoir une représentation qui soit équilibrée dans la mesure du possible, mais je pense qu'il ne faudrait pas se bloquer là-dessus. Nous avons été gouvernés dans le Canton de Vaud par cing femmes au Conseil d'État pendant longtemps et on aurait pu dire que ce n'était pas équilibré. Moi, je trouvais que, ce qui compte, c'est la compétence des gens. Et peut-être que si dans un conseil il y avait que des femmes, ça ne me dérangerait pas non plus. On a des domaines, par exemple dans la construction, où les femmes sont un peu moins courantes. Et donc, si on voulait, par exemple, équilibrer le conseil d'administration d'une boîte dans la construction avec aussi des femmes, peut-être que l'on ne ferait pas des choix qui soient liés absolument, et finalement on se retrouverait avec des femmes qui sont surreprésentées. D'ailleurs, en Norvège et dans ces pays-là, ce qui se passe, c'est qu'en fait, comme il manque finalement de femmes qui ont suivi des cursus techniques ou comme ca, on se retrouve avec quelques femmes qui font que des conseils d'administration. Et là, est-ce qu'on a une bonne représentation ? Parce que finalement, c'est les mêmes têtes qui sont dans plein de conseils d'administration. Donc je ne crois pas qu'on apporte vraiment une véritable solution. Moi, je pense que le message qu'on doit donner surtout, c'est qu'aujourd'hui, il faut que les femmes fassent plus d'études d'ingénieur, par exemple, et des métiers techniques. Et c'est comme ça qu'on va corriger la représentation. Pour moi, c'est plutôt la voie à suivre, mais voilà.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER:

Alors j'ai le plaisir de vous dire qu'une action spécifique allant dans ce sens est prévue en lien avec le plan d'action de la stratégie égalité présenté très, très prochainement à la Municipalité. Celle-ci prévoit, comme demandé dans le postulat, une analyse de la situation et des propositions d'outils, par exemple, guide de recrutement inclusif, voire des mesures en fonction de la situation, comme des directives, des mandats d'accompagnement par un cabinet spécialisé comme Artemia, ou encore la fixation d'un taux ou d'un seuil de représentation féminine.

Je profite de ma prise de parole pour vous donner quelques chiffres pour information ou pour l'inspiration, selon comment vous le voyez, parce que nous sommes justement au stade où nous évaluons déjà un peu cette question. Alors, au niveau fédéral, les grandes sociétés cotées en bourse en Suisse doivent nommer plus de femmes aux postes de cadre depuis 2021. Les seuils sont fixés à 30 % de femmes pour le conseil d'administration et à 20 % pour la direction. Ces règles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2021. Au niveau cantonal, Genève impose un taux de représentation d'au moins 40 % de femmes au sein des 112 commissions officielles et des 23 conseils d'administration des institutions de droit public. Cette règle a été acceptée en novembre 2022. Et puis, dans le Canton de Vaud, là il s'agit de statistiques pour l'année 2022, on décompte 36 % de femmes représentant l'État dans les conseils d'administration des entreprises. À fin mars 2022, on recense 184 entreprises dans lesquelles l'État détient une participation. Le Conseil d'État a désigné 271 personnes, dont 98 femmes, soit une part de 36 %. Mais c'est si on va dans le détail que cela devient intéressant.

Le domaine des assurances et régimes sociaux, avec 53 % de femmes, le domaine scientifique, avec 53 % de femmes, ainsi que celui de la culture, avec 50 % de femmes, sont les plus égalitaires. À l'inverse, c'est dans le patrimoine et les infrastructures que les femmes sont le moins présentes, avec 20 % seulement. Si la santé et l'action sociale emploient une majorité de femmes, ils n'en comptent que 37 % dans les organes de haute direction des entreprises dont l'État détient une participation. On voit que c'est donc aussi une question de sous-domaine, on pourrait dire. Bref, tout ça pour vous dire que la Municipalité reçoit donc avec intérêt votre postulat, cas échéant, si vous nous le renvoyez. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Je pense qu'on ne peut pas, en 2024, réfléchir de façon binaire. Et je regrette, mais si on demande une inclusion, il faut être véritablement inclusif et ne pas seulement faire les choses à moitié. Merci.

Mme la Conseillère Maria GALLARDO:

Pour rebondir sur l'intervention de mon collègue RAMCHURN tout à l'heure, qui proposait en fait que plus de femmes deviennent ingénieures pour travailler dans la construction, je pense que l'intérêt d'une initiative comme celle proposée par ma collègue GILLARDIN GRAF est important dans le sens où ça donne des modèles et on sait que pour que les petites filles aient envie de devenir cheffes de chantier ou ingénieures, elles ont besoin de modèles auxquels s'identifier. Et donc, d'avoir ce genre de, on ne peut pas utiliser le terme de quota puisqu'on n'est pas là-dedans dans la demande qui a été faite, mais ça permet de visibiliser des modèles auxquels on peut s'identifier et donc se projeter, se former en conséquence et ça ouvre des horizons. Donc voilà, moi je propose à ce Conseil d'accepter cette interpellation. Merci.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.05PO est accepté par 46 oui, 17 non et 7 abstentions.

11. POSTULAT N°PO24.06PO

POSTULAT DE M. LE CONSEILLER CHRISTOPHE LOPERETTI « ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUÉS »

La crise climatique est dans toutes les bouches et de nombreux projets en découlent, obtenant de nombreuses subventions tant sur le plan communal que cantonal et fédéral, mais aussi mondial. L'Union européenne regarde même pour bloquer le soleil à l'aide d'aérosols. Bien que les mesures pour combattre cette crise ne me séduisent guère, l'idée qu'une prise de conscience planétaire de devoir respecter notre chère planète bleue, nommée aussi Gaia, m'enchante particulièrement.

En effet, notre terre est sacrée et si nous la détruisons, nous détruisons tous les habitants de cette dernière, y compris nous autres humains. Un principe qui paraît logique mais qui pourtant a été bafoué pendant de nombreuses années au profit d'un nouveau dieu : l'argent.

Yverdon n'a pas été épargnée par cette folie destructrice et nombreux sont nos sols qui se retrouvent pollués. Le pire, c'est que c'est en notre bord du lac que nous retrouvons de nombreuses anciennes décharges contenant, entre autres, des batteries extrêmement polluantes. Deuxième ville du Canton et pourtant, notre magnifique bord du lac est quasiment inexploité. Est-ce par peur de devoir remuer la "mouise" pour être poli ? Tout le monde sait, mais tout le monde évite ce sujet par peur de découvrir l'ampleur des dégâts, peut-être.

Lors de l'Expo 02, on s'est empressé de remettre la terre et de cesser de creuser quand on a découvert ce gisement peu reluisant. Mais je ne suis pas là pour jeter la pierre à quiconque. Laissons le passé au passé. Mais j'aimerais, de manière peut-être utopiste, croire que cet élan de conscience écologique amènera, avant de commencer à sprayer notre ciel, l'envie de nettoyer nos sols. Car non, ce n'est pas inerte et oui, il y a de réels dangers. Et nous l'avons vu lors de la montée spectaculaire de notre lac. L'eau s'infiltre dans le sol et retourne au lac. Il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études pour comprendre que le risque de pollution de notre lac est fort. Et l'eau, Mesdames et Messieurs les Municipaux, est notre bien le plus précieux. Malheureusement, il y en a d'autres à Yverdon et je pense qu'il est donc opportun de traiter cette pollution dans son ensemble.

Dans la perspective de remédier à cette situation et dans l'intérêt de toutes les Yverdonnoises et tous les Yverdonnois, j'invite et remercie la Municipalité d'étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal un projet d'assainissement des sites pollués allant dans le sens mentionné plus haut. C'est pourquoi, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer directement à la Municipalité.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense qu'aujourd'hui, nous avons finalement une occasion unique d'assumer des responsabilités vis-à-vis des générations suivantes. Aujourd'hui, on parle souvent de développement durable, on parle d'écologie. Et si on veut faire de l'écologie, si on veut se prétendre qu'on pourrait sauver la planète, je pense qu'on doit déjà sauver ce qui est autour de nous et essayer de nettoyer notre jardin.

Ces décharges ont été là et sont l'héritage des générations précédentes, mais faisons en sorte, à un moment donné, de ne pas les reléguer plus tard. Ça ne veut pas dire qu'on va d'un claquement de doigts tout nettoyer, mais faire un plan, réfléchir, peut-être que ça prendra des décennies, mais réfléchir pour assainir, pour corriger ce qui doit l'être. Et puis, même si dans un sens on peut toujours se dire qu'on veut larguer le fardeau aux générations suivantes, des problèmes qu'on largue de plus en plus loin deviennent parfois incontrôlables. Donc voilà, c'est aujourd'hui une occasion qu'il ne faut pas rater.

Demande de renvoi en

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

commission

Les sites pollués qui se trouvent sur le territoire de notre Commune ne sont peut-être pas actuellement une menace directe, mais il s'agit d'autant de bombes à retardement qui nécessitent d'importants efforts de désamorçage. Bien que la Ville d'Yverdon soit déjà active sur cette question, il nous semble nécessaire d'en faire davantage.

En effet, il est impossible de savoir comment une décharge sauvage va évoluer et ce qu'elle contient réellement. Il est également impossible de savoir si nous allons faire face prochainement à de nouvelles inondations ou à d'autres événements pouvant transformer le risque que posent ces sites en une catastrophe bien tangible pour les écosystèmes de notre région. La pollution du bord du lac par cet héritage toxique de notre passé industriel ne doit pas être vue comme pouvant arriver ou non, mais comme quelque chose qui va se produire. Nous ne savons simplement pas quand ni comment.

Face à l'ampleur de la tâche, nous souhaitons que le sujet puisse être approfondi, concernant notamment la priorisation des sites à dépolluer, une réflexion sur les investissements nécessaires et, plus généralement, la stratégie concernant la gestion des sites pollués sur le territoire communal. Le groupe Vert·e·s et solidaires recommande donc que le présent postulat fasse l'objet d'un renvoi en commission. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI:

La problématique que le postulat de M. LOPERETTI aborde est importante et, à cet égard, il est le bienvenu. Par contre, contrairement à ce qu'il laisse entendre, elle est loin d'être nouvelle, elle est même particulièrement bien connue. Le groupe socialiste et POP, par exemple, avait déjà interpellé la Municipalité il y a plusieurs années, notamment sur les risques liés à la dioxine ou au chlorothalonil, j'avais presque réussi à le dire, je m'étais pourtant entraîné. De plus, la liste des lieux pollués se trouve en libre accès et consultable en trois clics sur le site internet du cadastre. Enfin, les pouvoirs publics cantonaux et communaux monitorent ces sites et s'assurent qu'ils ne représentent pas un danger pour la population.

Car c'est bien le problème du postulat de M. LOPERETTI, accompagné de son inévitable vidéo sur les réseaux sociaux, même si le postulant pour cette dernière œuvre a bien voulu garder le bas : faire croire à la population qu'on découvre un problème, voire qu'on lui cache la vérité et qu'elle court un danger immédiat lorsqu'elle se rend au bord du lac, en prétendant qu'à chaque pluie, de vieilles batteries Leclanché bavent dans notre lac, ce qui est bien entendu faux.

Le groupe socialiste considère que les demandes de ce postulat, si elles sont prises au pied de la lettre, sont irréalistes. Néanmoins, étant donné la latitude que la Municipalité aura dans l'établissement de son rapport, cela peut être l'occasion pour elle de faire part de sa stratégie en matière de surveillance des sites pollués. Avec une telle approche, le groupe socialiste et POP peut soutenir ce postulat. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Nous partageons les craintes de notre collègue LOPERETTI et sommes évidemment tous concernés par la pollution des sols de notre Commune. Néanmoins, il nous semble démesuré et hors de prix de vouloir assainir systématiquement tous les sites pollués présents sur le site d'Yverdon-les-Bains. Nous encourageons plutôt la Ville à poursuivre ce qu'elle fait déjà, c'est-à-dire de surveiller les sites connus pour éviter tout danger et assainir au cas par cas lorsqu'un projet nécessite de le faire. Le groupe PLR refusera à une large majorité le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO:

La thématique des sites pollués reprise par ce postulat n'est ni nouvelle ni traitée à la légère par la Municipalité. Au contraire, la problématique des sites pollués est depuis de nombreuses années recensée. Cette dernière, d'ailleurs, applique scrupuleusement les ordonnances fédérales relatives à cette thématique. Car, comme vous le savez très bien, Yverdon-les-Bains, à l'instar de nombreuses autres villes, a hérité de pratiques passées concernant le traitement des ordures

ménagères et des déchets industriels. À l'échelle nationale, ce ne sont pas moins de 38'000 sites qui ont été répertoriés dans les cadastres cantonaux des sites pollués, dont environ 4'000 sont considérés comme contaminés et pouvant représenter une menace présente ou future pour les eaux souterraines, les eaux de surface, le sol et l'air.

Concernant Yverdon, il s'agit de quatre sites concernés par des investigations plus poussées, donc le Saut, les Vuagères, les Rives, l'ancienne usine à gaz. Les sites qui nécessitent aussi une investigation sont connus et sont au nombre de trois : sites dont la nécessité d'investigation est plus poussée, c'est plutôt le stand de tir du vallon de Floreyres qui est surveillé. Depuis plusieurs décennies maintenant, le problème des sites pollués a été pris au sérieux dans notre pays avec l'entrée en vigueur, en 1998, de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués rattachés à l'Office fédéral de l'environnement.

Dès lors, ce sont les cantons qui ont la responsabilité de les recenser et de les investiguer. Ce processus se déroule en toute transparence puisque les cadastres cantonaux sont accessibles au public via les plateformes d'information géographique cantonales ou régionales comme geo.vd.ch ou mapnv.ch. Concernant Yverdon en particulier, les investigations systématiques ont débuté il y a plus de 20 ans avec le SESA, le Service cantonal des eaux, des sols et des assainissements, et se poursuivent à ce jour, encadrées par un montant qui est budgété annuellement. Les enjeux environnementaux sont, au sens de la Municipalité, très importants, et il ne s'agit en aucun cas de minimiser les potentielles menaces.

Ceci étant, pour des raisons techniques, scientifiques et de moyens financiers, les sites pollués doivent être traités par phase selon la procédure décrite dans l'OSites. Yverdon-les-Bains n'échappe pas à la règle et, d'entente avec le Canton, s'est attelée à cibler des investigations sur des sites dont les biens protégés sont notamment les eaux souterraines, les eaux de superficie, le sol et l'air.

Depuis l'inscription des sites pollués dans le cadastre cantonal, des évaluations régulières des besoins de surveillance et d'assainissement sont établies sur la grande majorité des sites. Ces investigations portent ainsi principalement sur les risques de contamination, soit la mobilité des polluants à l'extérieur de la délimitation du site, qui détermine le statut de chaque site pollué.

Concernant les sites à assainir en particulier, se pose la question du principe de proportionnalité. Ainsi, différentes variantes d'assainissement sont proposées au Canton et les décisions qui en découlent considèrent à la fois les risques de contamination ainsi que les coûts et les risques de pollution une fois les sols pollués excavés. Les plus gros risques sont issus du brassage lorsqu'il y a des mouvements de terre importants. Les projets de la Municipalité, lorsqu'ils sont proches d'un tel site, s'adaptent aux contraintes de l'Ordonnance des sites. Le projet d'arborisation sur les Rives, par l'ajout de buttes, en fait partie. D'autres espaces d'interaction avec le lac, comme la plage, ne sont pas identifiés comme polluants au sens de l'OSites.

En conclusion, la Municipalité est consciente des enjeux liés aux sites pollués. Avec l'encadrement cantonal, elle élabore une stratégie spécifique à chaque site comprenant les buts et urgences de l'assainissement selon chaque situation. Subventionnées à hauteur de 80 % dans le cas des anciennes décharges communales, ces investigations sont prises au sérieux et la Municipalité continuera de mettre tout en œuvre pour améliorer les situations selon les principes de préservation et protection de l'environnement, de la santé humaine et de la durabilité.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous invite à refuser ce postulat, laissant la possibilité à ses services de continuer les investigations au cas par cas en coordination avec le Canton, tout en conservant sa vision d'ensemble et ses priorités. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion s/renvoi en commission

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci pour votre attention, M. RAMCHURN. Donc nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être envoyé à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demande. Il faut 14 personnes pour cette demande de renvoi en commission.

Vous pouvez lever la main. Donc c'est tout bon, merci. Vous pouvez baisser la main, ça a été accepté. Du coup, la discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Julien WICKI:

Alors je dois avouer que je ne comprends pas très bien ce qui est en train de se passer. D'une part, je ne comprends pas les arguments du groupe Vert·e·s et solidaires en faveur d'un renvoi en commission. Ou alors je n'ai pas bien écouté l'intervention de M. ORTEGA. S'il était d'accord d'expliquer effectivement ce qui justifierait ce renvoi en commission, mais étant donné que le vote vient d'avoir lieu, je crois que vu qu'on peut renvoyer en commission avec un cinquième des membres, je crois que c'est déjà de fait renvoyé en commission. On est de toute façon trop tard. Mais je m'excuse, effectivement j'ai réagi trop tard. Je n'avais pas compris que le groupe Vert·e·s et solidaires souhaitait renvoyer en commission ce postulat. Alors tant pis pour moi, et puis on fera une commission en plus. Je ne suis pas très sûr d'en voir l'utilité, mais c'est comme ça.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA:

Oui, ce n'est pas sur le renvoi... enfin oui, peut-être répondre à M. WICKI. Du coup, on demande ce renvoi en commission parce qu'on est... enfin, on reçoit l'importance du traitement des sites pollués, et on aimerait du coup pouvoir avoir une commission pour avoir une présentation de la stratégie actuelle sur le traitement des sites pollués, pour pouvoir du coup avoir une réflexion sur les investissements nécessaires, la stratégie générale et la priorisation de ces sites. Voilà, j'espère que c'est plus clair. J'ai l'impression de m'être juste répété, on peut en discuter après si vous voulez. Merci.

12. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX
12.1

Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)

M. DIBRANI n'est plus là, donc nous allons passer à la question suivante.

* * * * * * * * *

12.2

Une question de Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA (Qu'en est-il de la vitalité du Centre-ville ?)

Dans le Journal de La Région du 29 février dernier, un article mettait en avant les difficultés des commerces du Centre-ville face à l'affluence en baisse depuis la période du Covid. Sur ce sujet, notre collègue Judith NOTTER avait déposé une motion intitulée « Pour le développement de l'attractivité du Centre-ville d'Yverdon », acceptée par notre Conseil le 4 avril 2019. Cette motion soulevait déjà la baisse de la fréquentation des commerces du Centre-ville, notamment en cause de la concurrence du commerce en ligne et des zones de commerce périurbaines.

En plus de quelques propositions de mesures, Mme NOTTER avait souligné l'importance d'avoir une stratégie générale, claire et proactive. En conclusion, la motion demandait les éléments suivants : un diagnostic des avantages et désavantages du Centre-ville d'Yverdon en termes d'attractivité, une stratégie claire, cohérente et globale pour la préservation et le développement de la vitalité du Centre-ville d'Yverdon, une liste d'actions concrètes en concertation avec les acteurs concernés, qui permettra de réaliser les objectifs formulés dans la stratégie générale.

Depuis, une enquête a été effectuée, notamment à Yverdon-les-Bains, concernant l'attractivité des centres-villes pour le commerce. En plus d'un diagnostic, cette étude proposait diverses mesures pour redynamiser le Centre-ville. Sur la base de cette étude et d'éventuelles études complémentaires, la Municipalité est-elle en mesure d'informer le Conseil sur :

- 1. L'état d'avancement de la réponse à la motion de Mme NOTTER sur la stratégie de redynamisation du Centre-ville.
- 2. Les pistes d'action de mesures en œuvre.
- 3. L'échéance visée pour mettre en place ces différents éléments.

Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La question est évidemment pertinente. La motion, nous reconnaissons en Municipalité tant la pertinence de la motion de Judith NOTTER de l'époque que le fait effectivement que nous n'y avons pas encore répondu, quand bien même nous ne sommes pas inactifs sur cette thématique-là. Votre question, je vais reprendre tant les termes de la motion de Mme NOTTER que finalement les questions que vous avez posées. Je vais essayer de me tenir à ce que j'ai promis en début de séance du Conseil communal, à savoir d'être relativement bref. La thématique méritera à un moment donné d'avoir une réponse beaucoup plus complexe au Conseil communal, ce qu'on fera très probablement sous forme de communication une fois qu'on aura quelque chose d'un peu plus consolidé que ce que je vais vous donner ici. Mais je vais quand même tenter de donner quelques réponses maintenant.

Premièrement, sur la phase du diagnostic, il y a effectivement plusieurs études sur lesquelles on peut s'appuyer. La plus ancienne qu'on peut encore citer, c'est une étude qui a une dizaine d'années maintenant, qui a été menée par la société Imadeo à l'époque, en 2015. Alors, elle est un peu ancienne, elle a une dizaine d'années, elle prédate d'ailleurs la question de Mme NOTTER. Elle notait typiquement un tissu économique relativement diversifié en Ville d'Yverdon, mais qu'il y avait un risque, qui était un risque de paupérisation. L'étude avait relevé que la population de la région yverdonnoise et de la Ville d'Yverdon en particulier était une population avec un faible pouvoir d'achat et que le risque pour le Centre-ville, c'est que finalement il y ait un glissement vers, disons, vers un tissu commercial plus fragile et plus orienté finalement sur, par exemple, des hard-discounters ou des choses de ce type-là.

Alors, on a déjà parlé pas mal de l'étude COMO. Je la cite quand même l'étude COMO parce qu'audelà des caractères qui peuvent être considérés comme polémiques, elle contient toute une série de données qui sont assez intéressantes et qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont corroborées par d'autres études qu'on a en parallèle par rapport à ça, le fait notamment que la clientèle du Centre-ville, le rapport entre les Yverdonnois, donc les gens de la Commune, et puis les gens de l'extérieur est à peu près de 50 % et 50 %. Donc, en gros, un client sur deux du Centreville est un Yverdonnois ou une Yverdonnoise, l'autre vient de très, très largement de la région de la couronne yverdonnoise ou de la région directement autour. Que ces deux publics ont des comportements de mobilité qui sont extrêmement différents, la partie yverdonnoise étant fortement orientée sur la marche et la mobilité douce, la partie « régionale » beaucoup plus sur le transport individuel motorisé. On voit très, très bien cette dichotomie dans ces résultats, qu'il est assez intéressant de voir que les motifs de visite sur le Centre-ville sont effectivement primairement, mais pas seulement, liés aux services et aux commerces, mais sont également liés à la fonction de rencontre et de loisir. Et donc, on a deux publics, ceux des commerces et des services, et qui viennent en plus nourrir ceux des terrasses, des restaurants et des lieux de rencontre. Ça, c'est effectivement quelque chose d'intéressant, que le public d'ailleurs de ce Centre-ville est à 85 % à destination du Centre-ville, c'est-à-dire que ce n'est pas un public qui est capturé sur un trajet, mais bel et bien des gens qui se rendent au Centre-ville et qui ont l'intention d'y aller.

Et puis, ce qui est intéressant, c'est de voir effectivement quelles sont les forces du Centre-ville. Très clairement, le cadre et le patrimoine, c'est-à-dire, en gros, l'environnement bâti, la qualité du bâti, la plus belle place d'Europe occidentale... enfin voilà, c'est toujours la même chose, mais c'est vrai et c'est corroboré par les études. Et puis, des faiblesses, des faiblesses aussi, des faiblesses qui sont connues parce qu'elles ont déjà été relevées dans ce Conseil : l'absence de vie nocturne ou la faiblesse de la vie nocturne. On a aussi effectivement le vieillissement des infrastructures et on retrouve cette idée de risque de paupérisation finalement qu'on peut avoir là à travers. Et puis,

c'est corroboré finalement ça par un diagnostic touristique qui date aussi de 2023, comme l'étude COMO, qui s'intéresse vraiment à la fonction touristique, comment on attire du monde à Yverdon-les-Bains, quels sont les atouts et les défauts de la Ville. Les atouts, c'est les mêmes : le cadre, le patrimoine, le cadre naturel, l'insertion de la Ville d'Yverdon au bout d'un lac, entre lac et montagne, avec un terroir autour qui est très intéressant, la qualité du bâti du Centre-ville. Et puis, les défauts, un peu les mêmes de nouveau : le vieillissement de l'infrastructure, le risque de paupérisation.

Et puis, on a des études propres aussi qui ont été menées sur la pétition notamment, qui demandait déjà à l'époque le maintien d'un parking à 1'000 places. C'est une pétition qui avait recueilli 4'000 signatures et qui permettait de faire un recensement finalement de la provenance des signatures et qui corrobore de très, très près d'ailleurs ce qu'on a trouvé dans l'étude COMO, le moitié-moitié entre Yverdonnois et les gens de la région. Le recensement des entreprises aussi montre bien cette dichotomie entre le secteur commercial d'un côté et le secteur, on va dire, récréatif, hôtellerie, restauration, bars et offres de loisirs, qui est plutôt en progrès.

Donc on a pas mal d'éléments disparates de diagnostic, mais finalement qui dessinent une image qui est cohérente. Et donc, on commence à avoir à travers tous ces éléments de diagnostic une image de plus en plus cohérente de où sont nos avantages, où sont nos atouts, où sont nos faiblesses, et qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui marche moins bien au Centre-ville.

La stratégie maintenant, alors on y travaille, mais ce n'est pas encore abouti. Il y a plusieurs groupes de travail au sein de l'administration communale, qui sont assez transversaux et qui travaillent sur certaines thématiques. Les thématiques qu'on a lancées en premier, c'est la dynamisation de la vie nocturne, donc d'essayer de trouver effectivement quelque chose à ce niveau-là, développer l'événementiel au Centre-ville, parce que c'est souvent vu comme quelque chose d'important et c'est effectivement transversal. C'est moi qui en parle, mais plusieurs de mes collègues autour de moi sont très, très impliqués là-dedans. Il y a une stratégie de marketing urbain. Ce n'est pas tout d'avoir la plus belle place d'Europe occidentale, faut-il encore que ça se sache, comment on « brande » et on « market » d'une certaine manière une Ville comme la nôtre, parce que c'est aussi vu comme une faiblesse le fait qu'il n'y a pas un truc qui est extrêmement identifiable comme, par exemple, le Montreux Jazz à Montreux, ou d'autres types où une ville peut très, très facilement être identifiée. Ce n'est pas encore notre cas, à nous de faire en sorte que ça aille dans cette idée-là. On a une stratégie touristique sur la base du diagnostic touristique qui est en train de se mettre en place où on est en train de réfléchir avec la région de comment on s'interface avec elle. Voilà un peu pour les questions stratégiques, ce n'est pas encore abouti à ce stade.

Et puis, on a les actions concrètes. Alors, en préambule, effectivement, on a une administration qui a accompagné, en tout cas à travers les crises des années 20, parce qu'on en a eu quand même toute une série, qui a accompagné de la manière la plus flexible possible le tissu économique quand on a eu des chocs. C'était le cas pendant le Covid, où il y a eu beaucoup d'actions qui ont été entreprises pour soutenir le tissu économique au moment des grands chocs. Ça a aussi été le cas, ça ne se sait pas, mais ça a aussi été le cas typiquement quand on a eu les problèmes d'inondation qui ont affecté certaines entreprises, où on a été en appui, notamment en lien avec l'ECA, pour faciliter et accélérer des procédures de ce type. Et puis, on essaie donc d'être agiles et transversaux, mais pour parler de différentes choses, voilà, on essaie de travailler quand même beaucoup sur l'événementiel, parce qu'il semble que ça revient souvent, que c'est effectivement une stratégie. On s'y met déjà dès cet été, en réfléchissant à l'évolution des différents concepts qu'on peut avoir sur la dynamisation de la vie nocturne et de la vie estivale avec le Rendez-vous des Terrasses, avec un projet qu'on appelle Viva Pesta et qui est en train d'aller pour redynamiser une certaine offre typiquement le jeudi soir. On a un festival d'horlogerie qui va venir - le vendredi soir... excuse-moi, oui absolument, c'est juste - on travaille sur la redynamisation et l'évolution du marché de Noël comme vous le savez, on a eu une politique d'appui aux Brandons. Tout ça, c'est des petites choses, entre guillemets, mais qui évidemment à la fin doivent aller dans un sens finalement avec une stratégie un peu plus affirmée de développer ces choses-là. Je dirais encore une chose, c'est qu'on est dans une décennie de crises et de chocs qui n'est pas forcément propice, je dirais, à la tenue de projets de fond et de long terme, parce qu'on est souvent bousculé par des chocs sur lesquels on doit agir et sur lesquels on agit, mais évidemment qui nous détournent de buts à long terme.

Et puis, la deuxième question, c'est qu'à un moment ou un autre, une fois qu'on a fait le diagnostic, qu'on s'est donné deux ou trois idées, quelques stratégies et quelques actions concrètes, il faudra aussi qu'on décide ce qu'on a envie de faire, quel est le périmètre de notre action, jusqu'où on peut aller, jusqu'où c'est notre affaire et à partir de quand ça ne l'est plus où est notre gamme de compétences. Et puis aussi de savoir effectivement, et c'est un vrai débat qu'on commence à avoir en Municipalité, finalement c'est qu'est-ce qu'on veut. Quel type de Centre-ville pour quel type de tissu économique. Et ça, ce sont des choses sur lesquelles on n'a pas encore répondu. Voilà, on reviendra vers vous un jour, j'espère bientôt, mais en tout cas, une fois qu'on aura peut-être quelque chose de plus à dire à ce niveau-là. Mais dans le cadre de votre question, voilà ce que je peux déjà vous répondre, Mme la Conseillère. Je vous remercie d'ailleurs de nous l'avoir posée.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Je souhaite remercier M. le Syndic pour sa réponse. J'attends avec impatience le prochain communiqué. Si celui-ci devait tarder, je ne manquerai pas de relancer la Municipalité à ce sujet. Merci beaucoup.

• • • • • • • • •

Clôture

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Il me semble compliqué de pouvoir faire la prochaine interpellation dans les temps avant minuit. Donc, nous arrivons au terme de notre séance.

Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 20 juin 2024 à 20h00.

Il est 23h50, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Aurélie-Maude HOFER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe